



Fondation
Abbé Pierre
pour le logement
des défavorisés

Quand c'est le logement qui rend malade

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

ACTES DU COLLOQUE - DÉCEMBRE 2013 - CESE




AVRIL 2015



sommaire

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
OUVERTURE DE LA JOURNÉE	6
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	8
DEUXIÈME PARTIE : SANTÉ ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	11
LE COÛT DU MAL-LOGEMENT : L'EXPÉRIENCE ANGLAISE	12
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ, UNE PREMIÈRE ÉTUDE EN FRANCE	19
TABLE-RONDE 1 : IMPACTS SANITAIRES, PRISE EN COMPTE DES COÛTS EN SANTÉ PUBLIQUE : QUELLE ÉVOLUTION DES PRATIQUES ?	30
TROISIÈME PARTIE : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS, UN INVESTISSEMENT POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN	40
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES, UN OBJECTIF PRIORITAIRE	41
UNE TRANSITION AMBITIEUSE, UNE TRANSITION POUR TOUS MESURES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE DÉBAT FRANÇAIS À LA LUMIÈRE DES EXEMPLES EUROPÉENS	43
TABLE-RONDE 2 : DU DÉBAT NATIONAL À LA LOI... QUELLES LIGNES POUR TRAITER LA DIMENSION SOCIALE DE LA TRANSITION ?	50
CONCLUSION	58
GLOSSAIRE - LIENS VERS LES ÉTUDES CITÉES	61
LISTE DES PARTICIPANTS	63



PREMIERE PARTIE :
présentation générale

Présentation

L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA SANTÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, EN 2015

Alors que 5 millions de ménages, soit 11 millions de personnes, subissent la précarité énergétique, comment la privation de chauffage ou la faible température intérieure aggrave-t-elle l'état de santé des ménages précaires ? Malgré l'importance de cette question, la France était dépourvue d'étude à ce sujet.

Alertée sur ce sujet par ses partenaires associatifs de terrain, la Fondation Abbé Pierre a initié en 2012 une étude sur ses conséquences sanitaires.

QUAND C'EST LE LOGEMENT

QUI REND MALADE :

Le colloque organisé au Conseil économique social et environnemental en décembre 2013 sur l'impact de la précarité énergétique sur la santé a permis de mettre en avant les conclusions de l'étude, démontrant une corrélation entre la privation de chauffage et des pathologies chroniques.

En Grande-Bretagne, des travaux de recherche menés dans ce domaine ont montré qu'un euro investi dans la rénovation thermique permet d'économiser 0,42 € sur les dépenses de santé. Il faudra pour la France également évaluer le surcoût qu'engendre la précarité énergétique dans le domaine des dépenses de santé et le mettre en regard des investissements nécessaires pour améliorer la qualité du logement.

La publication des actes de ce colloque, au moment où va se mettre en oeuvre la Loi « Transition énergétique pour une croissance verte » est enfin l'occasion de rappeler l'importance de traiter avec cette loi la dimension sociale de la transition énergétique, et d'engager résolument les mesures nécessaires pour lutter contre la précarité énergétique dont le projet initial était cruellement démuné : action de rénovation thermique ciblée sur les passoires thermiques occupées par des ménages précaires, intégration de critères thermiques pour la mise en location des logements, chèque énergie à l'échelle des besoins.

Ouverture de la journée

CHRISTOPHE ROBERT, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT, FONDATION ABBÉ PIERRE

L'intitulé de ce colloque, « Quand c'est le logement qui rend malade », fait écho à une campagne récente de la Fondation Abbé Pierre (FAP) qui s'intéressait au sort des habitants obligés de rester dans un logement pathogène : « Quand on est malade, on reste à la maison, mais quand c'est le logement qui rend malade, qu'est-ce qu'on fait ? » Cette campagne visait à sensibiliser sur la question du mal-logement.

Le mal-logement concerne ceux qui doivent vivre dans la rue ou dans des conditions de logement très dures, mais aussi ceux qui font face à des conditions de logement inadaptées. Elle est devenue un véritable fléau : la France compte en effet 3,6 millions de personnes mal logées, ce qui renvoie à des souffrances le plus souvent silencieuses, mais massives.

Cette campagne visait à rendre compte de la diversité des formes du mal-logement : personnes sans abri, logements surpeuplés, personnes vivant dans des caves, personnes vivant dans des parkings ou des campings tout au long de l'année, mais aussi logements de mauvaise qualité. La FAP rappelle aussi que dépenser trop pour se loger est une question de mal-logement, car cela peut conduire au surendettement et à l'expulsion.

La précarité énergétique concerne quant à elle 4 millions de ménages en France, sans même tenir compte des pratiques de privation, très souvent silencieuses.

SELON LE PREMIER RAPPORT DE L'ONPE, PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2014, EN COMPRENANT NOTAMMENT LES PRATIQUES DE PRIVATION, IL Y AURAIT 5 MILLIONS DE MÉNAGES CONCERNÉS PAR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE SOIT 11 MILLIONS DE PERSONNES.

Elle est une composante à part entière du mal-logement et représente une préoccupation majeure et croissante en raison de la baisse et de la précarisation des ressources des ménages, de la hausse des prix de l'énergie (environ 60 % en moins de dix ans), et de la présence de trop nombreuses « passoires thermiques » dont le nombre est de 3,7 millions dans notre pays.

Ces constats imposent l'action, d'abord sur le volet de l'amélioration énergétique, mais aussi sur le volet social, car la solidarité nationale doit permettre à tous d'accéder à l'énergie. Pour cela, il faut d'abord améliorer la connaissance, notamment en actualisant un certain nombre de données. Ainsi, les résultats de la dernière Enquête Nationale Logement (ENL) datent de 2006, et il faudra attendre 2014 pour obtenir ceux de la dernière ENL ; bien entendu, il ne s'agit pas ici de remettre en cause le travail de l'INSEE, mais les moyens qui lui sont accordés.

Contrairement aux Anglo-Saxons, les Français ne se sont penchés que très récemment sur la précarité énergétique. Il nous faut donc opérer un très profond changement culturel. C'est également valable en matière de prévention des expulsions et de logement des plus modestes. Pour lutter contre le mal-logement, il faut sortir

des politiques de faible envergure et intégrer la dimension systémique, en développant la connaissance – car l'on agit bien que sur ce que l'on connaît bien.

C'est pourquoi la FAP a initié et financé des études pilotes pour savoir de quelle façon le fait de vivre dans un logement mal chauffé a un impact sur la santé des ménages. Elles ont été réalisées par le CREAI-ORS LR¹ avec l'implication de nombreux acteurs de terrains : associations, collectivités... qu'il faut ici remercier chaleureusement.

L'enjeu est considérable, car l'on sait que le mal-logement a des conséquences sur la santé publique et qu'il engendre des coûts cumulatifs sanitaires et sociaux tout en renforçant la dégradation des logements. La précarité énergétique reflète et renforce les inégalités sociales. Les travaux du CREAI-ORS, entre autres, montrent que les mauvaises conditions de logement peuvent parfois aller jusqu'à tuer les habitants.

La FAP constate que l'angle sanitaire du mal-logement n'est toujours pas correctement abordé en France. Elle constate aussi que la prise de conscience récente sur la précarité énergétique n'a pas encore débouché sur des mesures politiques à la hauteur du problème : il est toujours possible de louer des « passoires énergétiques » à des prix élevés et le bouclier énergétique demandé par la FAP n'est toujours

¹. CREAI-ORS LR : Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations – Observatoire Régional de la Santé Languedoc-Roussillon.

pas déployé. Au rythme actuel des rénovations thermiques chez les plus pauvres et les plus modestes, la question ne sera pas réglée avant 2080 : c'est beaucoup trop tard.

Dans ce contexte, ce colloque vise tout d'abord, ce matin, à présenter la méthodologie des travaux exploratoires menés, à envisager sa reproductibilité et à renforcer la connaissance du lien entre privation de chauffage et état de santé.

Les acteurs de la santé prendront ensuite la parole afin que des études soient menées par la puissance publique, et que des questions complémentaires soient explorées – notamment sur les coûts induits en matière de santé. Il s'agit de faire en sorte que la précarité énergétique soit mieux prise en compte par les politiques de santé publique et par les textes définissant la décence et l'insalubrité.

Notre après-midi sera consacrée aux pistes d'actions et au renforcement des politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique : aide à la facture, évolution des normes, financement des travaux, et, plus largement, prise en compte des ménages modestes dans la transition énergétique, ceci à la veille du lancement des travaux sur la loi portant sur cette transition, dont le vote est prévu en 2015.

Il faut enfin remercier le CESE pour l'accueil de ce colloque, et ce d'autant plus qu'il a rendu un avis très important sur la place de la précarité dans la transition énergétique. Enfin, il faut se souvenir qu'au-delà des sigles, des organismes et des arguments techniques, qui seront cités aujourd'hui, ce sont bien les conditions de vie quotidiennes de millions de nos concitoyens qui sont en jeu.

La précarité énergétique

VÉRONIQUE STELLA, CHARGÉE DE MISSION, FONDATION ABBÉ PIERRE

Les principales données sur la précarité énergétique en France datent de l'Enquête Nationale Logement (ENL) de 2006, car l'ENL suivante reste en attente². Elles montrent qu'environ 4 millions de ménages sont affectés par le problème³. L'évolution du phénomène est inconnue, mais le travail qualitatif des travailleurs sociaux et des thermiciens montrent que de très nombreux ménages se privent de chauffage bien avant que d'en arriver à la situation d'impayé d'énergie.

Que ce soit dans l'Hérault ou dans le Douaisis, très souvent, les visites hivernales des intervenants à domicile ont lieu en manteau, car les ménages savent gérer leurs factures par la privation. Cette semaine encore, la FAP a examiné le dossier d'une demande d'aide de financement de travaux de réhabilitation présentée par un propriétaire occupant : le travailleur social impliqué mentionnait que la température hivernale était de 5 °C dans son logement.

2. Au 1^{er} mars 2015, les données de l'ENL 2013 ne sont toujours pas disponibles.

3. L'ONPE, dans son premier rapport publié en 2014, estime à 5,1 millions les ménages en précarité énergétique en France. La précarité énergétique n'est plus réduite à l'indicateur TEE (taux d'effort énergétique), mais additionne :

- Le TEE <10 %, réduit aux 3 premiers déciles de population
- Le BRDE/m² (indicateur Bas Revenus Dépenses Elevées) ;
- L'indicateur Froid ressenti réduit aux 3 premiers déciles de population et à trois motifs.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉSULTE DE LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS

- Des ménages vulnérables à faibles revenus
- La mauvaise qualité thermique des logements occupés
- Le coût de l'énergie

4 millions de ménages touchés (ENL 2006), se privant et/ou consacrant plus de 10 % de leur budget à l'énergie dans le logement.



La précarité énergétique est une composante du mal-logement.

Les ménages pauvres et modestes consacrent près de 50 % de leur budget aux dépenses contraintes liées au logement.

Sources : Nombre de ménages en précarité énergétique : INSEE ENL, 2006 / % du budget consacré aux dépenses contraintes liées au logement (logement, énergie, eau) : INSEE Enquête Budget De Familles, 2006.

La précarité énergétique provoque des effets cumulatifs pour les ménages, le logement et la société. Les ménages adoptent des comportements inappropriés. Ainsi, ils bouchent les aérations, provoquant l'arrêt de la ventilation et le développement de l'humidité, donc des moisissures. Les familles se privent par ailleurs de soins ou d'alimentation pour pouvoir payer les factures d'énergie, ce qui a des conséquences

sur la santé. La précarité énergétique provoque l'accélération de la dégradation d'un parc immobilier qui, en France, est globalement de mauvaise qualité sans forcément être pour autant classé insalubre ou indigne, mais où les conditions de vie sont souvent insupportables.

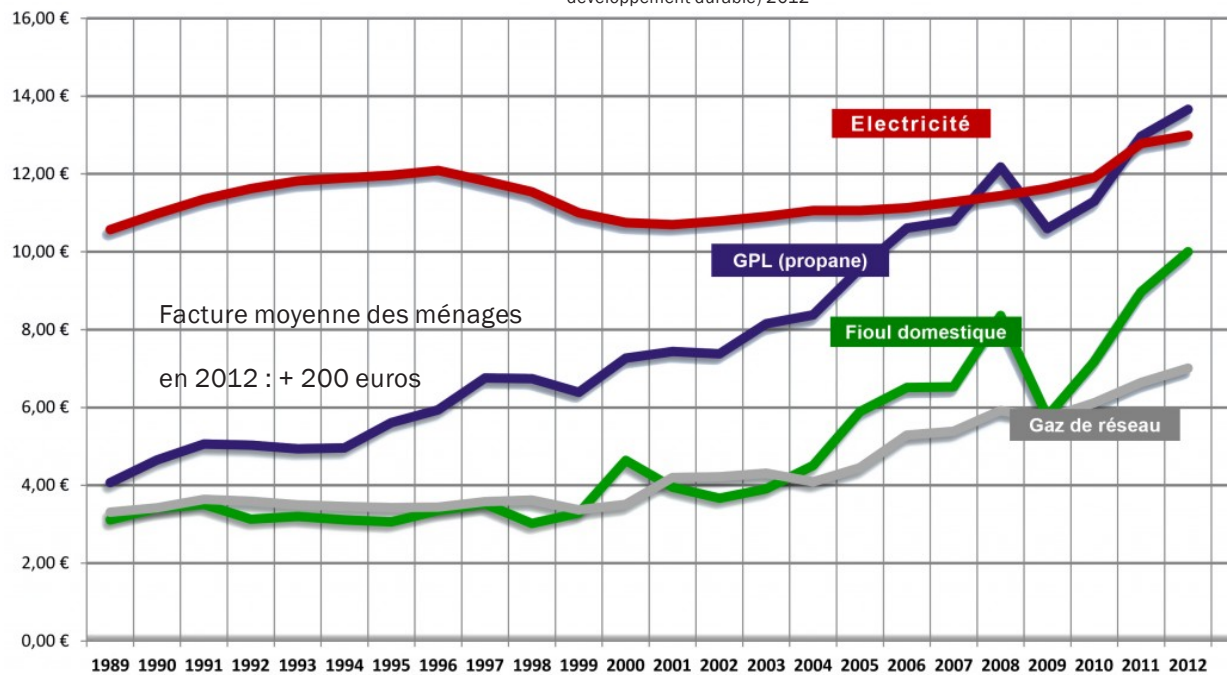


Source : Le cercle vicieux de la précarité énergétique, Fondation Abbé Pierre, d'après Isolde Devalière, sociologue au Laboratoire Services, Process et Innovations du CSTB.

En 2012, compte tenu de l'augmentation du coût des énergies, les factures annuelles ont augmenté en moyenne de 200 euros par rapport à l'année précédente. Cela pèse lourdement sur les budgets des ménages des trois premiers déciles de revenus. Plus largement, les ménages dont les revenus sont compris entre le premier et le cinquième décile sont exposés à un risque de précarité énergétique.

DES ÉNERGIES DE PLUS EN PLUS COÛTEUSES

(Prix moyens en euros TTC pour 100 kWh, source Ministère développement durable) 2012



Changement d'échelle : les ménages touchés sont principalement dans les 3 premiers déciles de revenus, mais on est exposé au risque jusqu'au revenu médian.

❖ [Lien direct vers le film présenté aux participants.](#)

Il rend compte de témoignages de familles. Des acteurs territoriaux de l'action sociale ou technique et de l'amélioration des logements expliquent avoir pris conscience de la spécificité de la précarité énergétique au début des années 2000, ainsi que du lien entre l'état du logement et la santé - essentiellement respiratoire et mentale. La hausse du prix de l'énergie et la précarité des revenus a entraîné des situations

d'endettement, notamment en raison des factures d'électricité, car la priorité va au règlement du loyer.

La précarité énergétique modifie l'usage des logements : il en résulte des comportements de privation de chauffage, l'obstruction des bouches de ventilation et/ou le recours à des moyens de chauffage inappropriés (poêle à pétrole, feu de cheminée, etc.), qui sont inefficients et qui entraînent souvent une hausse du taux d'humidité de l'air, et qui provoquent et aggravent les problèmes respiratoires tels que l'asthme. Ces situations pèsent sur le moral des habitants et entraînent très souvent des situations de dépression. Ce type de logements, le plus souvent non isolé, n'est pourtant pas considéré comme insalubre ou indécent.

DEUXIÈME PARTIE :

Santé et précarité énergétique

Le coût du mal-logement : l'expérience anglaise

DAVID ORMANDY, PROFESSOR, DIVISION OF HEALTH SCIENCES WARWICK MEDICAL SCHOOL UNIVERSITY OF WARWICK, ENGLAND

Les preuves de l'impact sanitaire de la précarité énergétique sont de plus en plus massives en Angleterre, où l'on s'est interrogé sur la possibilité de calculer les coûts du phénomène pour la société, ainsi que les avantages économiques globaux d'une amélioration du parc de logements.

PROCÉDÉ UTILISÉ EN ANGLETERRE

La méthode adoptée a consisté à évaluer les impacts de la précarité énergétique sur les dépenses pour le système de santé afin de comparer les coûts et les avantages potentiels d'une action de lutte.

Nous avons procédé selon 4 étapes :

1. Etablir le lien entre les dangers du logement et le risque pour la santé de ses occupants,
2. Estimer le coût pour le secteur de la santé,
3. Évaluer le coût de la réduction / élimination des risques potentiels, soit estimer le coût des travaux de réhabilitation et de rénovation,
4. Comparer les coûts pour le secteur de la santé et celui des travaux, et calculer le rapport coût / bénéfice.

HOUSING HEALTH AND SAFETY RATING SYSTEM (HHSRS)

En 2006, l'Angleterre a adopté le "Housing Health & Safety Rating System (HHSRS)" [Système d'évaluation Logement, Santé et Sécurité]. Le HHSRS est une méthode évaluant les effets potentiels des différents défauts du logement sur la santé et la sécurité des occupants. « La mise en place du HHSR a remis la santé au cœur de l'évaluation des conditions de logement.⁴»

4. « The Right to Healthy Housing Putting Health at Centre of

29 dangers sanitaires potentiels ont été identifiés.

A. LES CONSÉQUENCES PHYSIOLOGIQUES

- humidité et développement des moisissures, etc.
- froid excessif,
- logement surchauffé,
- amiante et (fibres minérales),
- biocides,
- monoxyde de Carbone et autres gaz de combustion,
- plomb,
- radiation,
- gaz incomplètement brûlé,
- composés Organiques Volatils (COV).

B. LES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES

- sur-occupation et espace,
- intrusion de personnes,
- éclairage,
- bruit.

C. LES INFECTIONS

- hygiène domestique, nuisibles et ordures ménagères,
- sécurité alimentaire,
- sanitaires & assainissement,
- accès à l'eau potable.

English Housing Policies" David Ormandy Professor, university of Warwick in Rapport public 2009 du Conseil d'Etat, "Droit au logement, droit du logement"

D. LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

- chutes dans les salles de bain,
- chutes sur surfaces planes,
- chute dans les escaliers, etc.
- chute entre 2 paliers,
- dangers électriques,
- incendie,
- flammes et surfaces chaudes,
- collision et prise au piège,
- explosions,
- agencement et fonctionnement des équipements ,
- effondrement de la structure et chute d'éléments.

De la sorte, le logement apparaît donc comme une source de risques, même lorsque l'on s'efforce de le rendre le plus sûr et le plus sain possible. Parmi ces risques figurent notamment ceux liés à l'exposition au froid.

Les risques domestiques ont été classés en quatre grandes catégories relatives aux besoins physiologiques, au bien-être psychologique, aux infections et aux accidents domestiques. Ces risques ont aussi été classés en fonction de leur gravité : extrême, sévère, sérieuse ou modérée. Les risques de chutes, de brûlure ou d'incendie peuvent entraîner la mort, mais d'autres risques peuvent déboucher sur des maladies ou des accidents, donc sur des degrés variables d'incapacité.

Le HHSRS a adopté 4 classes de pathologies selon leur niveau de dangerosité (établies à partir des consultations chez le médecin et à l'hôpital), basés sur le degré d'incapacité (d'infirmité) causé :

CLASSE 1 - EXTRÊME, CLASSE 2 - SÉVÈRE

CLASSE 3 - SÉRIEUSE, CLASSE 4 - MODÉRÉE

EXEMPLE DE CLASSEMENT DES PATHOLOGIES

CLASSE 1 : EXEMPLES

- décès,
- tétraplégie définitive
- cancer du poumon
- pneumonie chronique et sévère
- état végétatif chronique,
- brûlures à 80 % ou plus.

CLASSE 2 : EXEMPLES

- asthme,
- maladies respiratoires non malignes,
- saturnisme,
- légionellose,
- AVC modéré,
- confusion chronique,
- perte d'une main ou d'un pied,
- fractures sérieuses,
- coma pendant plusieurs jours.

CLASSE 3 : EXEMPLES

- rhinites,
- hypertension,
- troubles du sommeil,
- gastro-entérite,
- stress chronique sévère,
- perte d'un doigt,
- blessure sérieuse,
- migraine chronique et sévère.

CLASSE 4 : EXEMPLES

- gêne occasionnelle sévère,
- doigt cassé,
- commotion légère,
- coupures légères au visage ou sur le corps,
- stress,
- contusions sérieuses sur le corps,
- toux ou rhumes chroniques et réguliers.

Les 29 risques ont été associés à des conséquences sanitaires selon leur degré de gravité. Ainsi, l'humidité excessive peut déboucher sur des troubles respiratoires et sur la dépression, mais aussi sur des allergies et des asthmes plus ou moins sévères. Le froid excessif peut entraîner des crises cardiaques potentiellement mortelles, mais aussi des hypothermies qui peuvent provoquer des maladies respiratoires plus ou moins lourdes. Quant aux risques de chutes, ils peuvent provoquer des tétraplégies, des fractures diverses ou de simples contusions.

LIER LES DANGERS AUX ÉTATS DE SANTÉ

DANGER POTENTIEL	FACTEURS LOGEMENT	ÉTATS DE SANTÉ
Humidité et développement de moisissures	<ul style="list-style-type: none"> ■ Performance énergétique ■ Ventilation ■ Imperméabilité ■ Infiltration d'eau ■ Tuyaux/réservoirs éclatés ■ Fuites d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Problèmes respiratoires ■ Asthme ■ Rhinites ■ Dépression et anxiété
Froid excessif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Performance énergétique ■ Humidité ■ Ventilation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Problèmes cardio-vasculaires ■ Problèmes respiratoires ■ Hypothermie ■ Dépression et anxiété
Chute dans les escaliers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement du logement ■ Présence et forme de la balustrade et rampe ■ Faible éclairage ou éblouissant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Blessures, contusions, fractures etc

Et pour finir, sont établis des tableaux à double entrée d'un côté les dangers, de l'autre les 4 classes de dangers dans lesquels sont associées les pathologies.

EXEMPLES CROISEMENTS RISQUE DANS LE LOGEMENT / PATHOLOGIES ASSOCIÉES & DEGRÉ DE DANGEROSITÉ

DANGER POTENTIEL	CLASSE 1 EXTRÊME	CLASSE 2 SÉVÈRE	CLASSE 3 SÉRIEUX	CLASSE 4 MODÉRÉ
HUMIDITÉ ET MOISSISSURES	Ne s'applique pas	Allergies de type 1	Asthme sévère	Asthme léger
FROID EXCESSIF	Attaque cardiaque entraînant la mort après quelques jours en soin	Crise cardiaque	Maladie respiratoire	Pneumonie légère
CHUTE DANS LES ESCALIERS	Tétraplégie	Fracture du fémur	Fracture du poignet	Contusion (consultation à l'hôpital)

MODÉLISATION DU RATIO (RAPPORT) COÛT/ BÉNÉFICE

Ces impacts sanitaires multiples entraînent des coûts pour le système national de santé britannique (National Health Service ou NHS). Pour mener une étude économique, trois types de données ont été utilisées :

1. Nombre de logements exposant à un risque inacceptable,
2. Coût des diagnostics et de la prise en charge des soins associés à ces dangers : données disponibles auprès du NHS,
3. Coût total des travaux de réhabilitation, rénovation : données également disponibles à partir des enquêtes nationales logement.

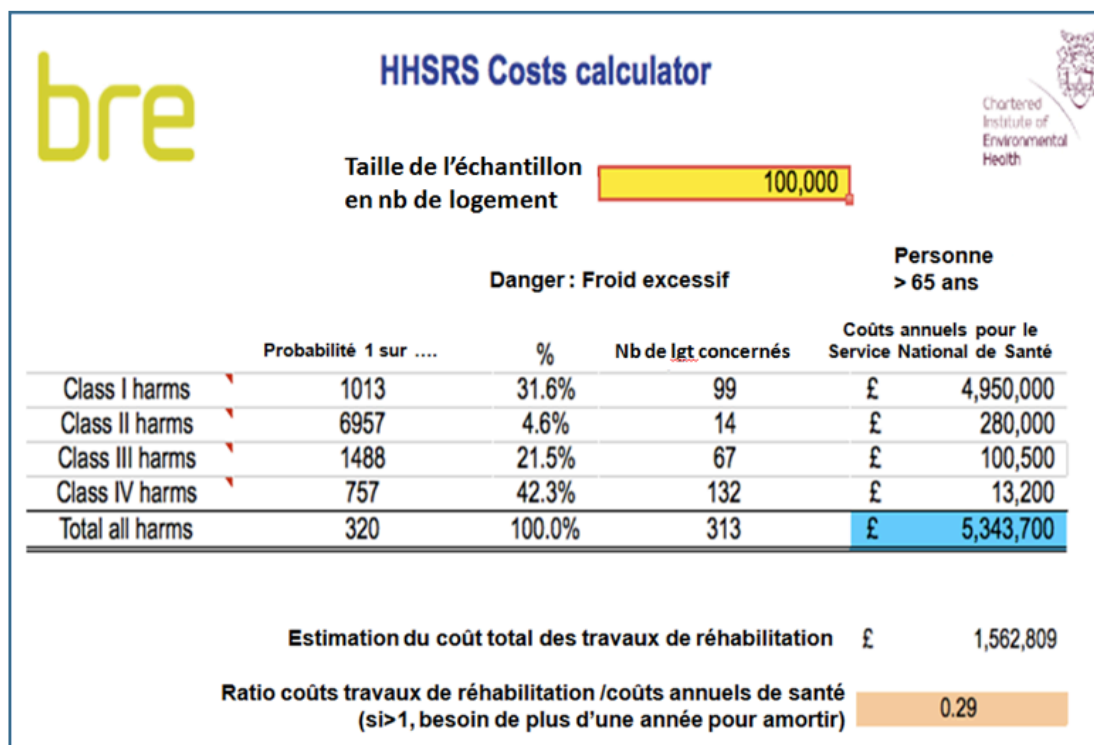
Il a ainsi été possible d'évaluer le temps de retour sur investissement des programmes d'amélioration des logements en termes de dépenses de santé.

Ces 3 types de données sont saisis dans un tableur, afin de calculer :

- a) le coût annuel pour le Service national de santé anglais (NHS),
- b) le coût de la réhabilitation/amélioration de ces logements,
- c) la durée de l'amortissement (le moment où les coûts économisés seront équivalents aux coûts de réhabilitation/amélioration des logements).

Deux cas :

■ Le froid excessif

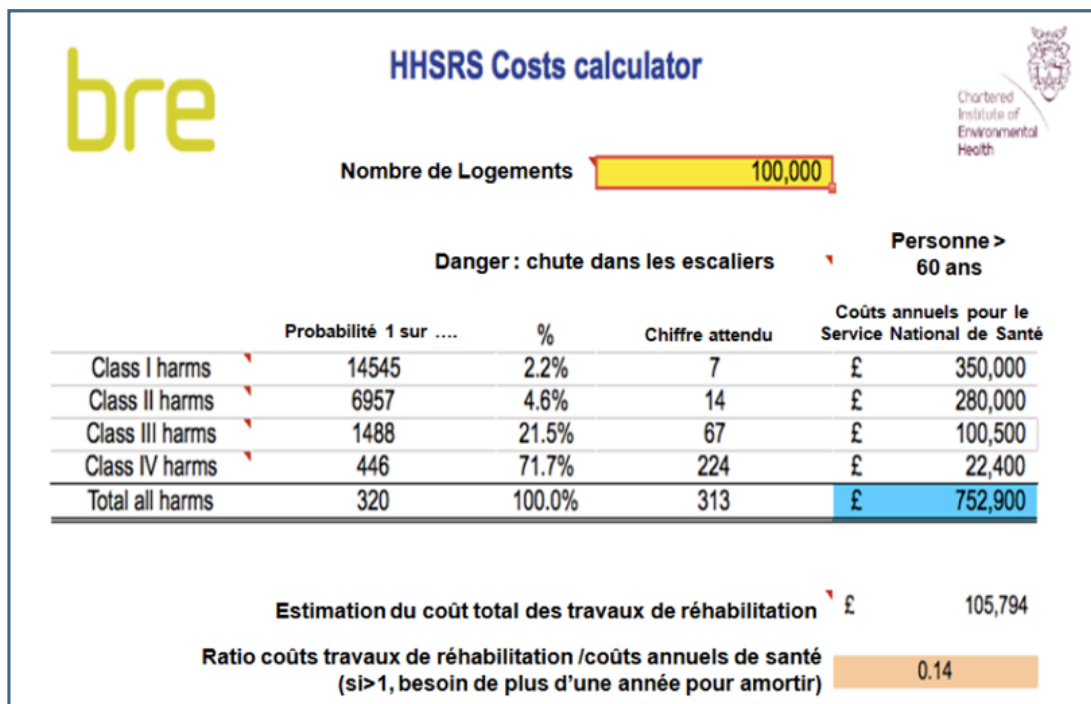


Il est estimé qu'en moyenne, pour 100 000 logements, il y en a 313 où il y fait un froid extrême. Il s'agit des logements les plus énergivores, nécessitant des travaux.

Parmi ces 313 logements, 99 sont susceptibles d'augmenter le risque de survenue de pathologies de la classe 1 « Extrême », 14 de classe 2 « Sévère », 67 de la classe 3 « Sérieux », 132 « Modéré ».

Leur coût sanitaire annuel s'élève à £ 5,343,000 (environ 6.4 millions d'euros⁵). Quant au montant des travaux pour remédier à ce froid excessif, il est estimé à 1,562,809 £ (1.87 millions d'euros). Le coût des travaux serait donc amorti en quelques mois.

5. Une livre vaut 1.20 euros fin 2013.



Il en est de même pour le risque de chutes dans les escaliers, qui pourrait être réduit (toujours pour 100 000 logements) en investissant £105,794, soit 14 % seulement du coût des soins occasionnés en une année.

Cette méthode a été utilisée pour une collectivité locale anglaise. Ainsi la collectivité est intervenue sur 156 logements dégradés. Le coût moyen des travaux était de £1,020 par logement, l'économie moyenne annuelle était de £278 pour un temps de retour sur investissement de 3,6 années⁶.

DES COÛTS SOUS-ESTIMÉS ?

Ces exemples montrent que ces investissements sont extrêmement rentables, or ils prennent en compte uniquement les coûts du secteur de la santé. Ces derniers représentent tout au plus 40%⁷ du coût total pour la société.

D'autres coûts sont à prendre en compte comme ceux induits par l'absentéisme professionnel ou scolaire, les assurances, les prestations sociales, le personnel soignant...

6. Source Ormandy et al 2010.

7. Source Roys et al, 2010.

LES CHIFFRES NATIONAUX

Ainsi il est estimé que si tous les logements dangereux d'Angleterre étaient traités, le secteur de la santé économiserait au moins £ 600 millions par an⁸. Ce chiffre inclue le traitement des logements trop froids.

Cette économie pourrait être portée à £ 750 millions⁹ si ces mêmes logements froids atteignaient les performances énergétiques actuellement en vigueur.

La méthode adoptée est certainement transposable à d'autres pays puisqu'elle est désormais utilisée aux Etats-Unis. On peut dire que ses principes sont universels et donc internationaux.

Quoiqu'il en soit, même si nous utilisons les chiffres anglais, cela donne un ordre de grandeur des retours sur investissement qui pourraient être obtenus dans des pays comparables.

8. Source Roys et al 2010.

9. Source Roys et al 2010.

CONCLUSION

Ce type d'approche montre de façon claire que les moyens investis dans l'amélioration des logements ont un impact positif sur l'état de santé des occupants et induisent des économies significatives pour le système de santé. En l'absence de ce type d'investissement, les collectivités nationales devront engager chaque année des dépenses de soins considérables sans pour autant agir véritablement sur la source des pathologies induites.

Précarité énergétique et santé, une première étude en France

BERNARD LEDESERT, MÉDECIN,

DIRECTEUR DES ÉTUDES CREAMI-ORS LANGUEDOC-ROUSSILLON

La nécessité d'un travail sur le lien entre précarité énergétique et santé s'est fait sentir dès 2006 à l'occasion du programme européen EPEE (2006/2009), auquel la FAP participait. En parallèle, les équipes de travailleurs sociaux et de conseillers en énergie en Hérault et dans le Douaisis étaient en contact avec des ménages en précarité énergétique, et se questionnaient sur les impacts de ces situations sur la santé.

Dans l'Hérault, pour mettre en place une première étude, avec le soutien de la FAP, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, de l'ADEME et de l'ARS, il a été possible de combiner l'expérience :

- du CREAMI-ORS en matière d'études sur la santé,
 - à celle du GEFOSAT sur l'amélioration thermique du logement,
 - à celle des travailleurs sociaux du Conseil Général et du CCAS de la Ville de Montpellier.
- La méthodologie a ensuite été répliquée sur le territoire du Douaisis en partenariat avec les équipes du PACT du Douaisis, grâce au soutien de la FAP et de la Fondation MACIF.

L'ensemble de ce travail d'étude a duré deux ans et demi (du printemps 2011 à mi 2013).

OBJECTIF

Décrire les effets de la précarité énergétique sur la santé :

En quoi la précarité énergétique est-elle un facteur aggravant pour l'état de santé du ménage ?

Au travers d'une analyse combinant les données collectées lors de deux études locales dans l'Hérault et dans le Douaisis utilisant des méthodologies similaires.

Un comité scientifique comprenant des experts français et anglais a été mis en place pour définir différentes méthodes d'étude. Il était composé de représentants de la Fondation Abbé Pierre, de la FNORS, de l'INPES ainsi que des Docteurs Véronique Ezratty (Service des études médicales à EDF), David Ormandy (Expert OMS, Université de Warwick Royaume Uni) et Fabien Squinazi (Directeur du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris). Il associait également les animateurs du réseau RAPPEL, des partenaires potentiellement intéressés par une extension de l'étude (PACT du Douaisis, la Fondation MACIF) et les effecteurs de l'étude sur le terrain : GEFOSAT, CREAMI-ORS LR, CCAS, etc.

Il a été choisi de comparer deux groupes de personnes précaires (proches ou sous le seuil de pauvreté).

Dans le premier, les habitants sont exposés à la précarité énergétique, ce qui n'est pas le cas de ceux du second. En fixant comme dénominateur commun la situation de précarité des personnes, cela permettrait de neutraliser le facteur «pauvreté», qui est en soit un déterminant de santé. Les résultats de l'étude s'appuient sur les données recueillies sur les deux sites, en comparant deux groupes de ménages.

Dans l'Hérault, le groupe exposé à la précarité énergétique a été identifié par un travail de longue date des travailleurs sociaux du CCAS et du Conseil Général. Le groupe concerne des ménages ayant fait « une demande en lien avec les difficultés à se chauffer dans son logement : factures trop importantes pour le budget, impayés, coupures d'énergie ou bien demandes d'aide ou de relogement par impossibilité de se chauffer correctement dans le logement actuel et entraînant, de ce fait, l'orientation des ménages vers le dispositif FATMEE ». Le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie permet d'accompagner des ménages en précarité énergétique. Le groupe non exposé a été constitué à partir de familles s'adressant aux services sociaux du Conseil Général, mais ne connaissant pas de problème de précarité énergétique.

Dans le Douaisis, la détermination a été effectuée a posteriori : il a été proposé aux ménages identifiés par le PACT comme connaissant des problèmes de logement de participer à l'étude, les foyers ayant répondu positivement ayant été classés dans l'un des deux groupes au vu de leur situation (état des ouvrants et des appareils de chauffage, utilisation de ceux-ci, température ressentie dans le logement, difficultés à chauffer le logement).

MÉTHODE

Comparer deux groupes de personnes précaires :

- Le groupe exposé à la précarité énergétique,
- Le groupe non exposé à la précarité énergétique.

❖ Une exposition à la précarité énergétique établie via le recours au FATMEE dans l'Hérault ou a posteriori à partir des données recueillies au cours de l'enquête dans le Douaisis.

Les informations ont été recueillies à partir de 3 types de questionnaires. Le premier portait sur les caractéristiques des logements. Deux questionnaires de santé différents ont été adressés aux enfants de moins de 16 ans et aux adultes, auxquels un questionnaire plus précis a été proposé.

Dans le Douaisis, une brève fiche de description des logements a de plus été renseignée lors des visites.

LE RECUEIL D'INFORMATIONS

■ Trois questionnaires différents :

❖ Questionnaire logement (description état du logement/vie dans le logement)

❖ Questionnaire santé pour les habitants de 16 ans et plus

❖ Questionnaire santé pour les habitants de moins de 16 ans

■ Une fiche logement (Douaisis)

L'enquête a été réalisée par les équipes de professionnels de l'action sociale ou de l'intervention sur le logement du Conseil Général de l'Hérault, du CCAS de Montpellier, du GEFOSAT et du Pact du Douaisis qui doivent être remerciés pour leur engagement. Il semblait important de faire intervenir les interlocuteurs habituels des ménages pour administrer le questionnaire sur les logements, dans la mesure du possible à domicile. Les questionnaires de santé ont été laissés aux familles afin que tous leurs membres puissent être interrogés.

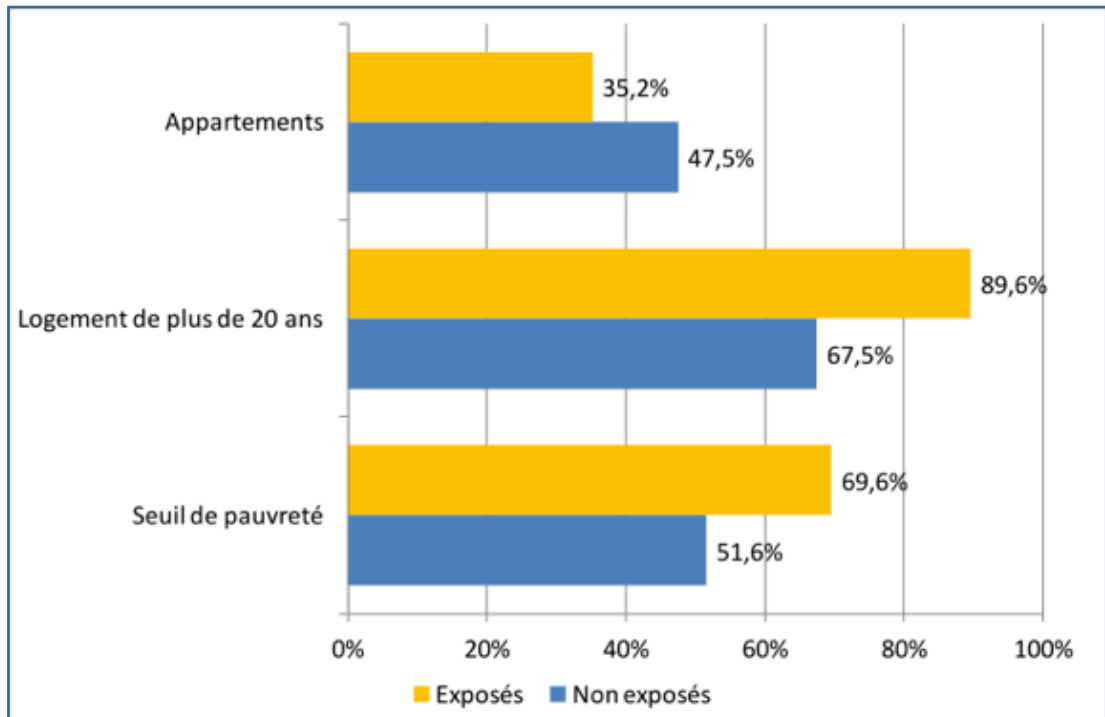
LE NOMBRE DE LOGEMENTS ET DE PERSONNES ENQUÊTÉES

	QUESTIONNAIRES LOGEMENT	ADULTES (16 ANS ET +)	ENFANTS (- DE 16 ANS)
GRUPE « EXPOSÉ »	197	286	146
GRUPE «NON EXPOSÉ»	165	230	88
TOTAL	362	516	234
		750	

86,3 % des adultes ont pu être interrogés et 83 % des enfants.

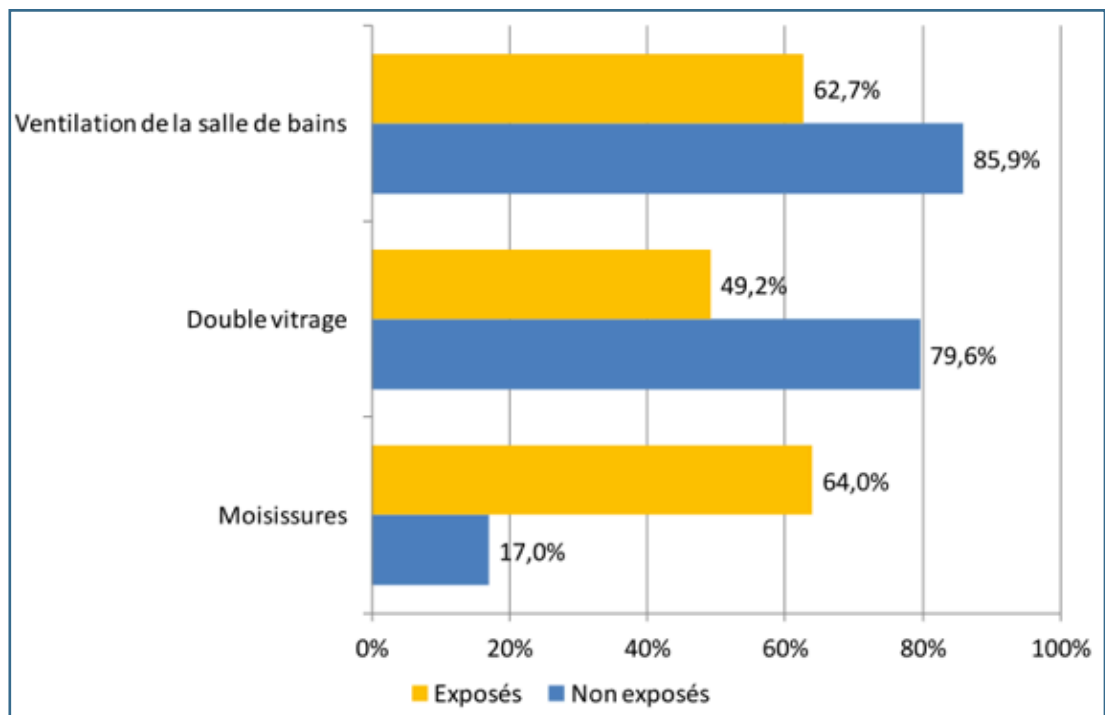
En tout, l'enquête a porté sur 362 ménages, dont 197 exposés à la précarité énergétique et 165 non exposés, à peu près répartis pour moitié entre l'Hérault et le Douaisis. Des données de santé ont été collectées auprès de 750 personnes, soit un taux de réponse de 86 % pour les questionnaires adultes et de 83 % pour les questionnaires enfants : ceci est remarquable et témoigne de la motivation des participants qui n'étaient pas tous très à l'aise avec les formulaires écrits.

LES LOGEMENTS

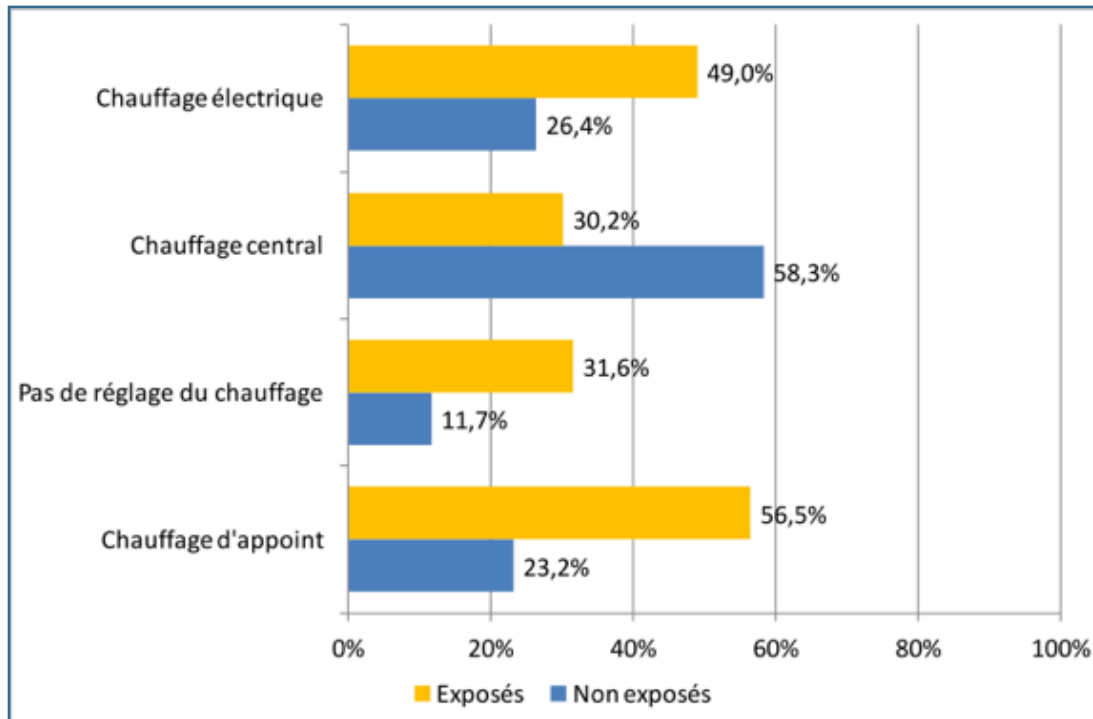


Les ménages exposés à la précarité énergétique vivent plus souvent dans des maisons de villages ou des zones pavillonnaires. Généralement, leurs logements sont plus anciens.

A partir de la composition des ménages et des données recueillies sur les revenus, il apparaît que la majorité des ménages de l'enquête vivent sous le seuil de pauvreté, et cette proportion est plus forte pour les personnes en précarité énergétique (plus de 2/3).

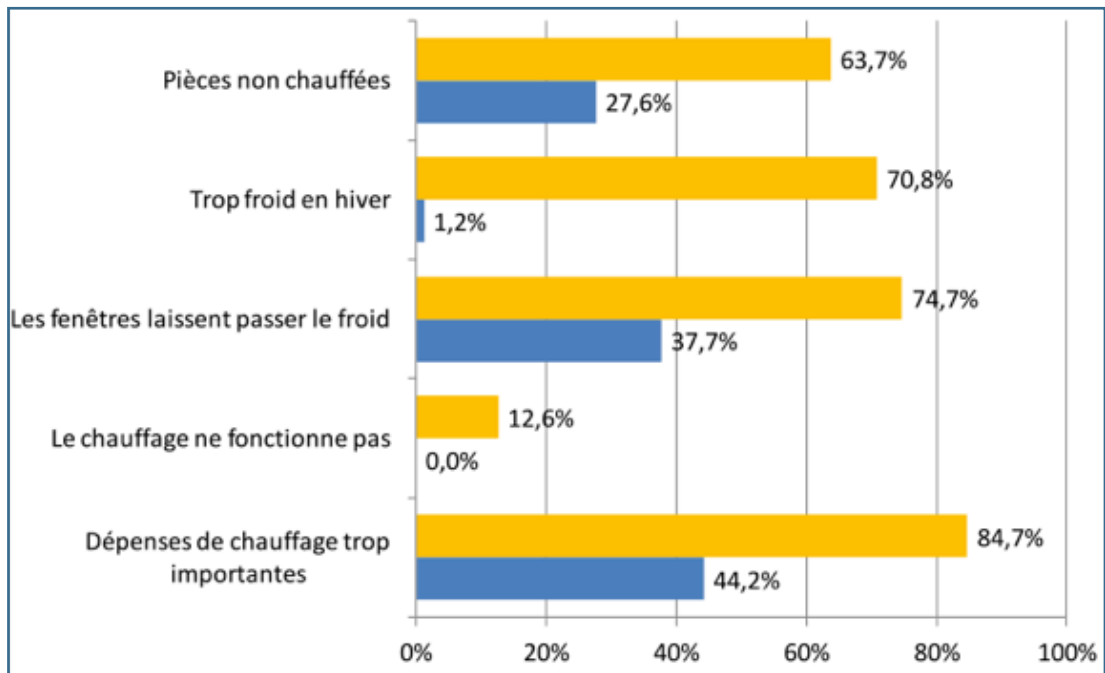


Les pièces d'eau des ménages en précarité énergétique sont moins souvent ventilées que les autres et le double-vitrage y est plus rare. Les moisissures y sont beaucoup plus présentes, notamment dans les pièces d'eau, mais aussi, à un degré presque identique, dans les chambres.



Sur l'ensemble de l'échantillon, les logements sont pour moitié chauffés au gaz et à l'électricité. L'électricité est beaucoup plus fréquente chez les foyers en précarité énergétique. En outre, 30 % des ménages en précarité énergétique ne peuvent ou ne parviennent pas à régler la température de chauffe, ce qui est trois fois

moins fréquent chez les ménages non exposés. Les moyens de chauffage d'appoint sont beaucoup plus présents dans le cas des foyers en précarité énergétique (56 % contre 23 %), le principal mode utilisé étant le convecteur électrique.

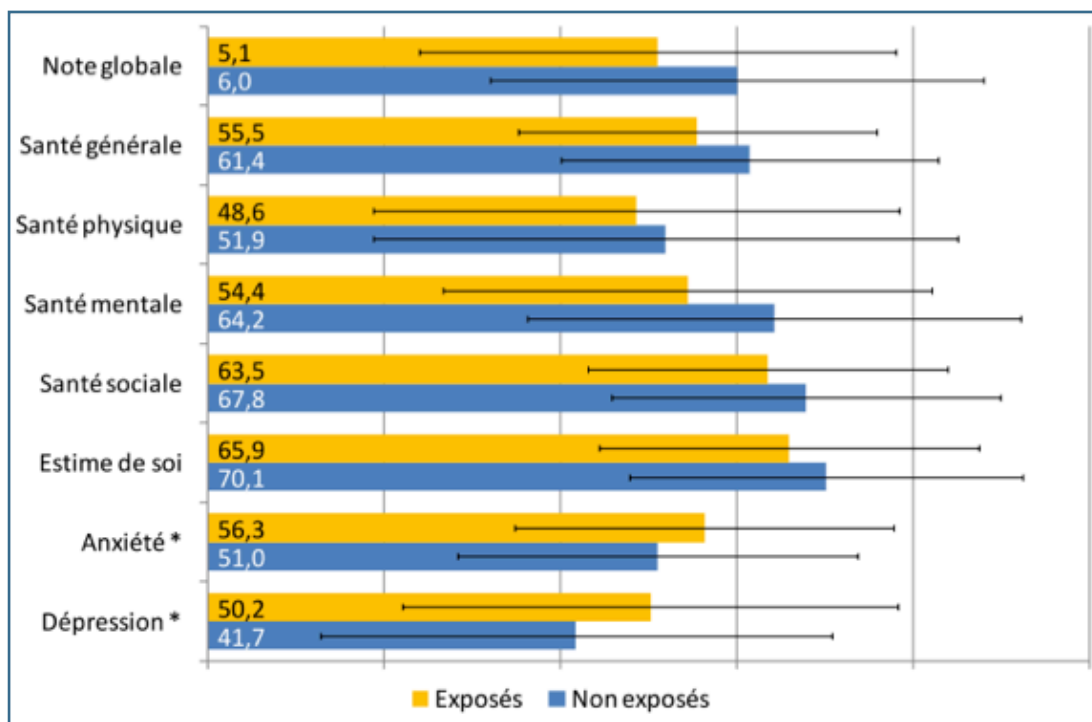


63 % des ménages exposés à la précarité énergétique restreignent le chauffage dans certaines pièces, alors qu'ils ne sont qu'un quart des ménages non exposés. Les ménages exposés répondent à hauteur de 70 % qu'il fait toujours ou très souvent trop froid en hiver dans le logement, alors que ce pourcentage est négligeable pour les autres foyers. Parmi les raisons invoquées figure le fait que « les fenêtres laissent passer le froid » dans trois quart des cas pour les ménages en précarité énergétique, contre un tiers pour les autres foyers. Dans plus d'un cas sur dix, les appareils

de chauffage fonctionnent pas ou mal dans ce premier groupe, qui juge à hauteur de 84 % que leurs charges d'énergie sont trop élevées par rapport à leurs revenus, contre 44 % pour les ménages non exposés.

Les fumeurs, jeunes et personnes situées sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux dans le groupe exposé que dans la moyenne de l'échantillon, et c'est pourquoi les résultats concernant les problèmes de santé ont été redressés afin de procéder à des comparaisons à population comparable. Ces trois facteurs n'interviennent donc pas dans l'analyse des différences constatées.

SANTÉ DES ADULTES

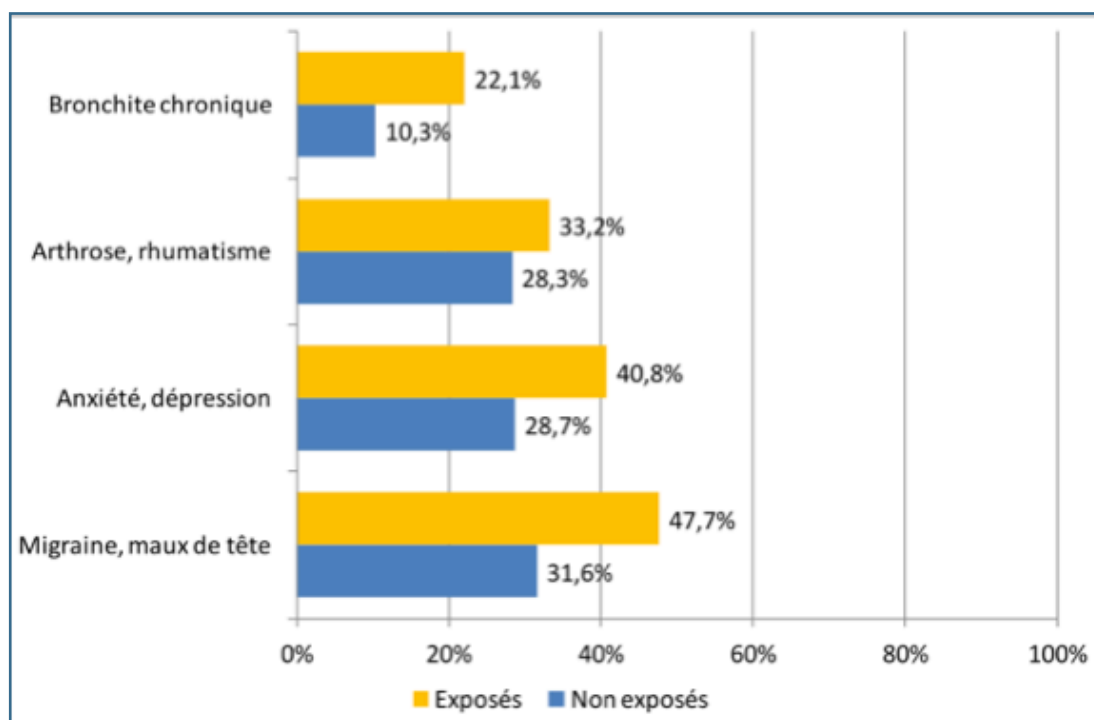


* Les scores sont inversés : une note élevée correspond à un mauvais niveau de santé perçue.

Le questionnaire santé a repris notamment des questions utilisées dans le cadre de l'étude LARES de l'OMS, et qui interroge sur l'occurrence d'un certain nombre de pathologies, mais aussi sur les prescriptions médicales effectuées et sur le lien ressenti entre les troubles et le logement. Ces questions portent sur les maladies chroniques, sur les pathologies aiguës et sur des symptômes bénins.

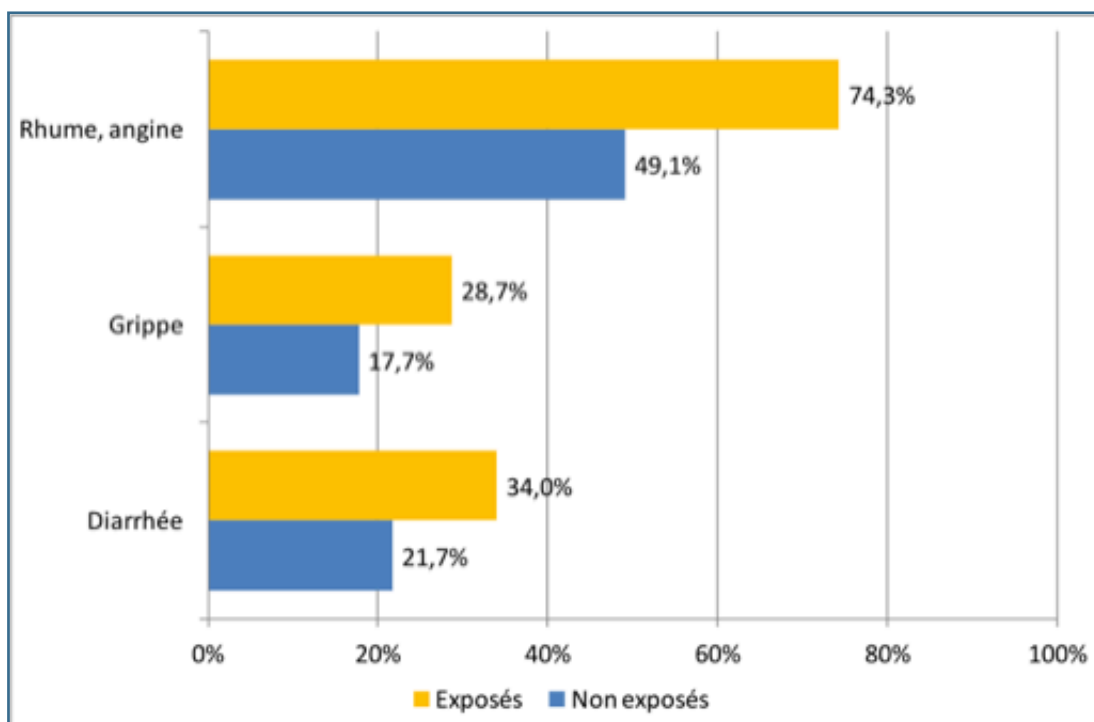
Sur une échelle de 1 à 10, les personnes adultes exposées donnent en moyenne une note de 5,1 à leur état de santé, ce qui est significativement inférieur aux réponses de l'autre groupe. Le questionnaire a fait appel aux 17 questions classiques du profil de santé de Duke, qui permettent de disposer d'une vision générale de « l'état de santé perçu ».

LES MALADIES CHRONIQUES



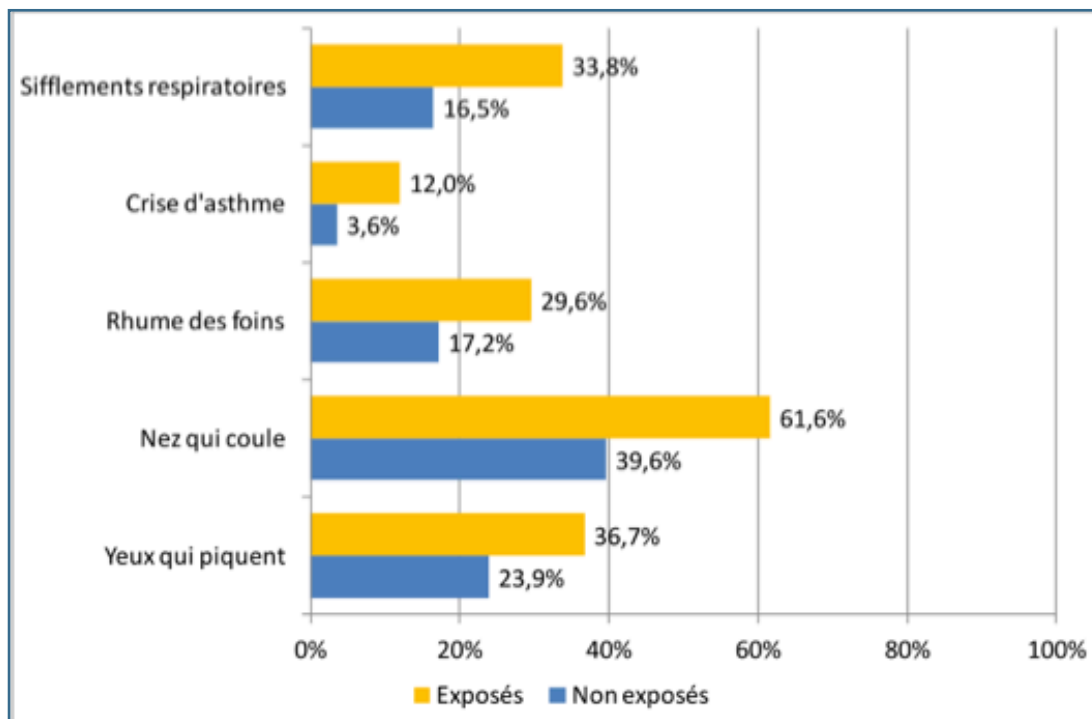
En cas de précarité énergétique, les bronchites chroniques sont plus fréquentes, tout comme les maladies ostéo-articulaires, l'anxiété et la dépression, et les migraines et maux de tête chroniques.

LES PATHOLOGIES AIGUËS

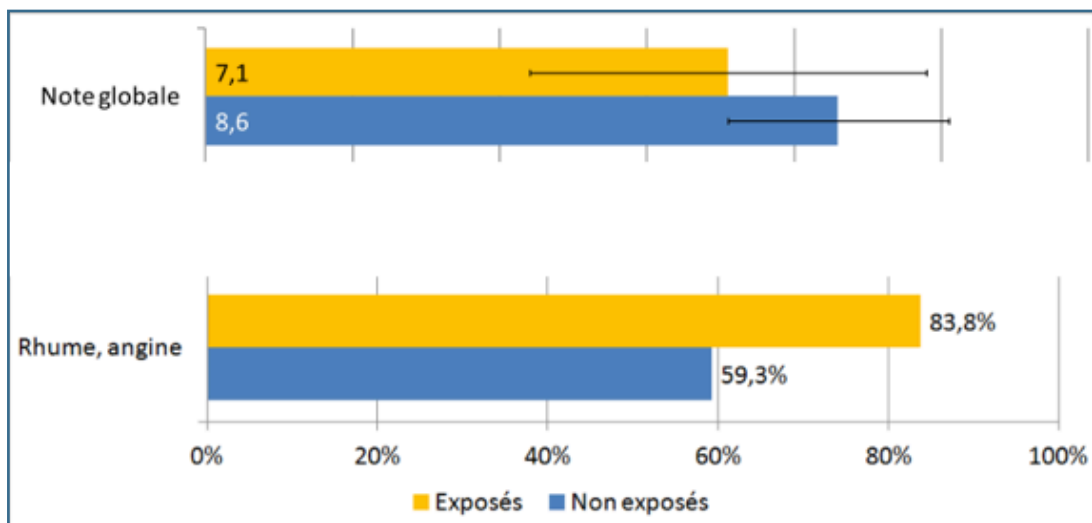


Les rhumes, gripes, angines et gastro-entérites sont aussi plus fréquentes, de façon significative. Même lorsque l'on tient compte des écarts liés à la présence éventuelle de moisissures, il en va de même pour les sifflements respiratoires, les crises d'asthme, les rhumes des foins et les irritations nasales et oculaires.

LES SYMPTÔMES DES ADULTES



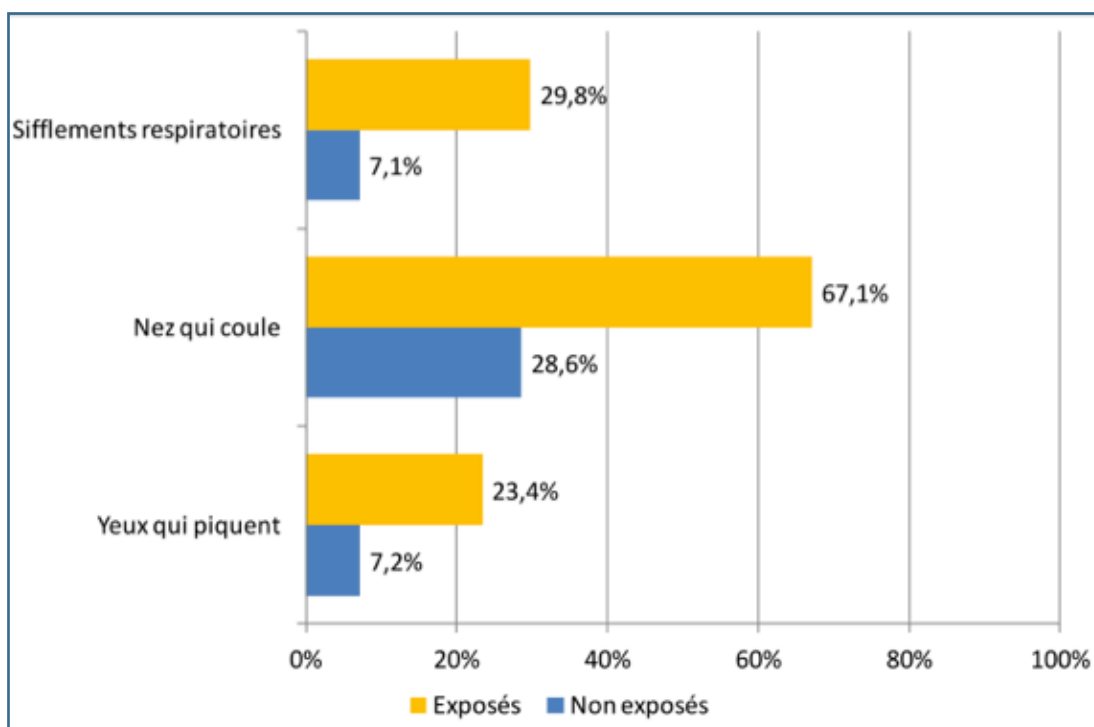
SANTÉ DES ENFANTS



Les résultats sont plus limités en matière de santé des enfants, car leur nombre est moins important que celui des adultes. La note globale attribuée par les parents à la santé de leurs enfants est moins bonne dans les cas de précarité énergétique. Il n'existe pas

de différence significative pour les affections chroniques, mais celle-ci existe pour les rhumes et les angines, qui sont beaucoup plus fréquents chez les enfants exposés à la précarité énergétique.

LES SYMPTÔMES DES ENFANTS



Les symptômes bénins respiratoires et oculaires sont aussi beaucoup plus courants dans ce cas.

Les éléments de cette étude tendent donc à montrer que la santé des personnes en précarité énergétique est moins bonne que celle des personnes qui n'y sont pas exposées, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est valable pour « l'état de santé perçu », pour les pathologies et les symptômes bénins, et à un moindre degré pour les maladies chroniques. Les résultats sont moins francs pour les enfants, dont le nombre était limité dans l'échantillon. Les résultats obtenus dans l'Hérault et dans le Douaisis sont concordants et confortent les impressions des acteurs de terrain.

Cette étude est une première contribution et devra être prolongée par des protocoles à appliquer dans d'autres territoires pour en confirmer les résultats, probablement en utilisant des outils plus spécifiques que le profil de Duke. Il faudrait aussi établir le lien entre les problèmes constatés et les dépenses de

soin, ce à quoi un travail prévu par le CREAI ORS et le GEFOSAT devrait contribuer : il s'agit d'enquêter début 2014 pour savoir comment les travaux d'amélioration énergétique des logements jouent sur la consommation de soins, ceci en recueillant les éléments nécessaires auprès de la Caisse d'Assurance Maladie. Il faudrait également enquêter au-delà des questions de santé en s'intéressant aux capacités d'insertion sociale et professionnelle, aux capacités d'éducation des enfants... qui constituent aussi des facteurs sociaux déterminants de la santé et du bien-être des personnes, car vivre dans un bon logement est une des conditions d'une bonne insertion sociale.

Il faut enfin remercier les ménages qui ont répondu à l'enquête, le GEFOSAT, le Conseil général de l'Hérault et le CCAS de Montpellier, le PACT du Douaisis et bien entendu la FAP, et saluer la qualité du partenariat conclu.

❖ Lien direct vers [la synthèse de l'étude](#) et vers [l'étude intégrale](#)

Table-ronde 1

Table-ronde 1

IMPACTS SANITAIRES, PRISE EN COMPTE DES COÛTS EN SANTÉ PUBLIQUE : QUELLE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

...✚ *Maryse BRIMONT, directrice de l'Union Régionale des PACT Nord-Pas-de-Calais, animatrice de la table ronde*

...✚ *Pierre LOMBRIL, Professeur, Président de la Société française de Santé publique*

...✚ *Barbara GREY et Ryan WALKER, Human Well-being Research Group University of Ulster.*

...✚ *Soraya DAOU, Responsable du service des études de la prospective et l'évaluation ANAH*

...✚ *Frédérique COUSIN, Chef du bureau de l'environnement intérieur, milieux de travail et accidents de la vie courante – Direction Générale de la Santé.*

MARYSE BRIMONT, DIRECTRICE, UNION RÉGIONALE DES PACT NORD-PAS-DE-CALAIS

Les participants à cette table-ronde représentent tous des leviers d'actions différents des politiques publiques, ou sont en mesure de témoigner des effets de ces politiques. Au regard du travail de recherche effectué, qui a été résumé ci-dessus, quelles pratiques adopter ? Quelle intelligence collective mettre en œuvre pour mettre en place des connexions entre les domaines de la santé publique et de la lutte contre la précarité énergétique ?

PIERRE LOMBRIL, MÉDECIN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE

Bien que médecin et professeur de santé publique, je connais mal la précarité énergétique. Cette méconnaissance est à l'image de la réalité d'un pays où l'approche de la santé se concentre encore beaucoup trop sur les soins, et où il faudra que la Stratégie nationale de santé articule tous les leviers pour agir sur les déterminants sociaux et environnementaux qui sont le fondement des états de santé et de leur différenciation entre groupes sociaux.

Cette conviction reste à forger en France, alors que les pays voisins l'ont acquise depuis longtemps, notamment en Grande-Bretagne. Le film projeté a montré les impacts des situations de précarité énergétique sur la santé psychique d'habitants qui éprouvent par ailleurs des difficultés d'accès aux soins. Par ailleurs, les propos de Christophe Robert rappellent que de nombreux acteurs effectuent le même travail sans le savoir : la précarité énergétique est en effet un problème systémique qui mêle mal-logement, précarité économique et aspects environnementaux.

Les publics ciblés sont les mêmes que ceux qui souffrent par exemple de précarité alimentaire : dès lors, le bouclier doit-il être seulement énergétique et non aussi sanitaire, comme le préconise Martin Hirsch ? Ce bouclier devrait lutter contre la pauvreté en général, mais comment s'y prendre ? Proposée par la FAP, l'intégration des critères énergétiques dans les critères de décence est en ce sens une mesure très précise, et qui devra être défendue.

Au-delà, la Société française de santé publique est un groupe d'influence qui s'efforce de peser sur les 29 chantiers de la Stratégie nationale de

santé, qui mobilisent un nombre considérable d'acteurs au ministère de la Santé, à la CNAM et au-delà. L'enjeu consiste à proposer des mesures venues du champ social et environnemental dans celui de la santé. Il s'agit d'une très belle perspective de travail dans laquelle la Société française de santé publique s'impliquera.

**BARBARA GRAY,
HUMAN WELL-BEING RESEARCH GROUP
UNIVERSITY OF ULSTER**

La situation de l'Irlande du Nord diffère de celle de la France et de l'Angleterre. La population y dépend pour 70 % à 80 % du fioul pour se chauffer et pour la production de l'eau chaude, à raison d'une consommation de 1500 à 2000 litres par foyer et par an en moyenne pour un coût de 70 centimes par litre. La population est souvent pauvre et la précarité énergétique est un phénomène très répandu. Il est très fréquent que des familles consacrent 10 %, voire 15 % à 20 % de leurs revenus au chauffage. Par ailleurs, les grandes villes sont rares en Irlande du Nord et il est difficile et coûteux d'isoler les logements épars et d'y transporter l'énergie.

Il est très clair qu'il existe une corrélation entre la précarité énergétique et les problèmes de la santé. Alors que les études sont nombreuses sur les impacts sur la santé physique, ces effets existent aussi sur la santé mentale. Il faudrait en constituer les preuves afin de mettre en évidence le fait que les rapports coûts/avantages des politiques de lutte sont sans doute encore meilleurs qu'ils ne sont évalués aujourd'hui, les économies réalisables sur les soins étant encore plus importantes que celles qui sont aujourd'hui évaluées.

Les études existantes sur le sujet doivent être complétées, mais leurs résultats concordent

avec l'étude citée ci-dessus. On assiste à un cercle vicieux : les personnes en précarité énergétique deviennent de plus en plus anxieuses, ce qui entraîne des impacts sur la santé physique, car elles dépensent plus d'argent pour fumer, pour boire, etc. Ces facteurs renforcent la précarité énergétique.

Plusieurs Schémas ont été adoptés depuis une dizaine d'années et l'un d'eux a été adopté par le ministère du Développement social d'Irlande du Nord. Ils sont ciblés sur certains bénéficiaires, par exemple les chômeurs peuvent bénéficier de travaux gratuits d'isolation et de chauffage. D'autres programmes tels que le Northern Ireland Sustainable Energy Program étendent la possibilité de ces travaux gratuits à des ménages aux faibles revenus, et il est possible à une partie de la population d'obtenir des subventions pour isoler correctement les logements.

Les problèmes d'asthme liés à la présence de moisissures sont fréquents en raison de l'insuffisance de l'aération. L'Irlande du Nord doit être plus attentive à la santé des enfants, qui n'a pas été suffisamment étudiée jusqu'à présent. Le projet pilote Affordable Warmth a été terminé récemment. Dans ce cadre, 2 155 foyers ont été visités et ont répondu à un questionnaire portant sur le logement, sur la santé et sur les revenus, et 1 150 d'entre eux ont été dirigés vers le Warm Home Scheme for free heating and insulation. 700 foyers ont ensuite bénéficié d'un diagnostic, puis d'une isolation et de l'installation gratuite d'un système de chauffage. Il faut à présent définir les moyens de cibler les publics éligibles à ce type de programmes.

**RYAN WALKER,
HUMAN WELL-BEING RESEARCH GROUP
UNIVERSITY OF ULSTER**

L'Irlande du Nord est un petit pays si on le compare à la France. Le projet Affordable Warmth a été lancé parce que le système de ciblage des foyers en précarité énergétique était inefficace et peu équitable : il ne permettait d'identifier les bonnes personnes que de temps à autre, et il était courant que des foyers obtiennent des aides gratuites pour le système de chauffage et l'isolation sans être tout à fait en précarité énergétique. Néanmoins, le Warm Home Scheme for free heating and insulation mis en place par le gouvernement possédait un très fort potentiel d'amélioration des conditions de logement, donc de la santé physique et psychique des habitants. Bernard Ledésert a ainsi rappelé ci-dessus que le froid dû à l'impossibilité de chauffer correctement les logements est couramment associé à des situations de stress.

L'université a donc travaillé avec le ministère du Développement social d'Irlande du Nord pour tester de nouvelles approches afin de cibler les mesures énergétiques en direction des personnes qui en ont le plus besoin : celles qui résident dans les logements les moins efficaces et qui perçoivent les plus bas revenus. Un outil a été développé pour identifier les zones qui présentaient les risques de précarité énergétique les plus élevés.

La France dispose uniquement de données datant de 2006 ; mais en Irlande du Nord, la situation est plus favorable, car le pays dispose de statistiques et d'informations très complètes collectées chaque année sur la population. Il a été possible d'utiliser un Système d'Information

Géographique pour mener des études géographiques en rassemblant un vaste panel de données sur les revenus moyens, sur les logements de tous les territoires et sur les prix de l'énergie.

Ainsi, les zones où les habitants perçoivent de bas revenus, celles où les logements sont de très mauvaise qualité et celles où les prix de l'énergie sont les plus élevés ont pu être identifiées. Des cartes spécifiant les zones où les risques de précarité énergétique sont les plus élevés ont été dressées. Ces cartes ont été essentielles pour le projet Affordable Warmth. Elles ont été présentées aux autorités des territoires afin de leur indiquer les zones où elles devraient concentrer leur action. Des secteurs comprenant 125 foyers particulièrement exposés ont été ciblés. Nous avons travaillé avec 19 conseils locaux et identifié avec eux 2000 zones sensibles.

A ce stade, il a été possible de déterminer que plus de 80 % des ménages vivant dans les zones ciblées vivent en situation de précarité énergétique, puisqu'ils devraient consacrer plus de 10 % de leurs revenus à l'énergie pour atteindre les standards britanniques de température intérieure. Les cartes établies apparaissent donc comme un très bon outil pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique ou très vulnérables à cette précarité.

**SORAYA DAOU,
RESPONSABLE DU SERVICE DES ÉTUDES
DE LA PROSPECTIVE ET L'ÉVALUATION, ANAH**

L'ANAH est un opérateur de l'État dont la mission consiste à aider les ménages modestes du parc privé à réaliser des travaux d'amélioration. L'action de l'agence, ciblée sur les situations de handicap ou vieillissement, de précarité énergétique, de dégradation du logement, voire d'indignité se concrétise par l'octroi de

subventions aux propriétaires, mais aussi aux collectivités, afin que ces dernières puissent mettre en œuvre des politiques locales d'amélioration de l'habitat en lien avec les politiques sociales ou médico-sociales, urbaines et de développement et d'aménagement territorial.

Parmi les priorités de l'Anah, figure la lutte contre la précarité énergétique. En lien avec le ministère du logement, l'Agence a engagé le programme Habiter Mieux destiné à inciter les propriétaires modestes à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie pour réduire leurs factures énergétiques et améliorer leurs conditions de vie. Il ressort que les situations de précarité énergétique sont généralement liées à des situations plus globales de mal-logement (dégradation des ouvrages et des équipements, humidité...). C'est l'ensemble des dysfonctionnements du logement qui engendre un risque sanitaire pour le ménage.

Aussi, pour mettre en œuvre une politique pertinente en matière d'habitat et de santé, l'enjeu sanitaire doit être démontré ou identifié dès la phase de diagnostic du logement. Or la segmentation des compétences en matière de diagnostic ne permet pas d'articuler correctement enjeux techniques et enjeux sanitaires (compétences techniques d'une part et compétences sanitaires d'autre part). Par ailleurs, le risque sanitaire pour l'habitant ne se limite pas à l'enveloppe du bâtiment. Il est également lié au contexte environnemental, l'extérieur au logement. Malheureusement, les politiques publiques sont fragmentées (habitat,

urbanisme, santé,...) et la transversalité entre ces politiques difficilement assurée.

Aussi, comment prendre en compte les différentes formes de risques sanitaires pour l'occupant, dans le cadre des diagnostics afin de déterminer l'action préventive et curative à mener ?

Pour répondre aux besoins d'identification des enjeux sanitaires pour l'habitant, l'Anah a mené un travail de recherche prospectif avec l'Institut supérieur de la santé d'Angers et avec l'Ecole nationale des Mines de Saint Etienne afin de construire une méthode de diagnostic multi-scalaire et multi-critères permettant d'évaluer l'impact du logement mais également de l'environnement sur la santé de l'habitant. En effet, le risque sanitaire doit être évalué globalement en inscrivant le logement dans le contexte l'urbain. Dans ce diagnostic, trois échelles sont donc interrogées : celles du logement/du bâtiment, de l'îlot et du quartier/ville.

A l'échelle du logement/bâtiment, il s'agit d'interroger les risques liés aux dysfonctionnements de l'environnement intérieur (comme la pollution de l'air intérieur ou de l'eau), en tenant compte des caractéristiques techniques du bâtiment et des caractéristiques et des usages du ménage (adaptation au vieillissement...).

A l'échelle de l'îlot ou du quartier, il s'agit d'interroger les risques liés aux nuisances extérieures (pollution de l'air extérieur, nuisances sonores ou visuelles, risques naturels ou technologiques...). Cet outil permet de définir un programme d'intervention hiérarchisé sur le logement d'une part (priorisation sanitaire et sécuritaire) et sur le territoire d'autre part. L'Anah souhaite expérimenter cet outil de diagnostic dans le cadre des études pré-opérationnelles de quelques opérations

programmées de revitalisation rurale ou de renouvellement urbain en lien avec des partenaires tels que les collectivités, les ARS, les services sociaux, etc., afin de déterminer son opérationnalité et étudier avec les collectivités les modalités de co-construction des politiques liées à l'urbanisme, l'habitat et au médico-social.

Par ailleurs, pour démontrer le lien entre politique du logement et conditions de vie des habitants, l'Anah souhaite mener une enquête sur l'impact des travaux financés sur la santé et sur le bien-être des ménages. Le programme Habiter Mieux court jusqu'en 2016 et son évaluation à mi-parcours vient de démarrer. Dans ce cadre, il sera possible d'interroger des ménages sur leur ressenti après travaux afin de mesurer les impacts à partir de leurs déclarations. L'Anah entend aussi suivre sur une durée de trois ans un panel de ménages avant et après travaux afin de déterminer les impacts d'une opération de réhabilitation sur leur santé : les difficultés rencontrées étaient-elles liées aux logements, et à quel point ? Quelles améliorations notables sur le plan de la santé. L'équipe de recherche à constituer pour mener cette étude devra comprendre des médecins et l'Anah entend développer les partenariats nécessaires à ce suivi.

**FRÉDÉRIQUE COUSIN,
CHEF DU BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
INTÉRIEUR, MILIEUX DE TRAVAIL
ET ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE,
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

Je représente notamment le ministère de la Santé au Conseil d'administration de l'ANAH, où je soutiens les mesures présentées ci-dessus. La Direction Générale de la Santé porte des actions de prévention et de recherche. La santé des ménages est influencée par de multiples facteurs environnementaux présents dans l'habitat et les milieux de travail. Le Bureau

de l'environnement intérieur travaille pour les quantifier et a aussi entrepris des démarches pour en évaluer le coût : c'est un point essentiel, car il importe de démontrer aux décideurs l'intérêt à investir en la matière, comme l'a fait David Ormandy.

Aux côtés de la FAP, la direction générale de la Santé et la Direction Générale de la Cohésion sociale sont porteuses d'une étude qui sera très bientôt menée par l'ONPES pour connaître le coût du mal-logement. L'étude rendue publique aujourd'hui par la FAP élargit le nombre d'enquêtes conduites jusqu'à présent sur la précarité énergétique. Elle prend en compte des conséquences sur la santé qui n'étaient pas documentées jusqu'à présent, ce qui tend à montrer que les coûts sanitaires sont plus larges que ce qui a été estimé jusqu'ici.

L'environnement intérieur a des impacts directs sur la santé des familles, et c'est pourquoi la direction générale de la Santé travaille à la mise en place de conseillers en environnement intérieur dans le cadre de la Stratégie nationale de santé, qui prévoit l'émergence de nouveaux métiers. Une étude est en cours en ce sens et est financée par la direction générale de la Santé pour démontrer qu'il est préférable d'agir sur le logement – pour lutter contre le calfeutrage des ventilations, les moisissures, etc. – plutôt que de procéder à la médicalisation de l'asthme, qui coûte chaque année un milliard d'euros à la Sécurité sociale.

La direction de la Santé a aussi demandé à l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur de chiffrer le coût social de la mauvaise qualité de l'air. Les premiers résultats obtenus montrent que ce coût atteint des milliards d'euros et que le coût des soins n'en représente qu'une faible partie : les problèmes de santé induits provoquent notamment l'absentéisme

professionnel, qui représente au total un coût de 2,5 milliards par an. La part de la précarité énergétique dans ce total reste à préciser. De la même façon, un redoublement de classe coûte 35 000 euros à la collectivité, mais les causes en sont multiples. C'est pourquoi l'étude de l'ONPES devra préciser la part du mal-logement dans les causes de ces phénomènes.

Enfin, la sortie des situations de précarité énergétique doit être durable du point de vue sanitaire. Les rénovations à mener ne doivent pas être uniquement thermiques au risque de fragiliser les mêmes populations à l'avenir. Le ministère de la Santé est intervenu dans les débats de la Conférence environnementale pour préciser que la lutte contre la précarité énergétique doit veiller à la qualité de l'air intérieur et à la qualité acoustique des logements – car les défauts en la matière peuvent aller jusqu'à entraîner des maladies cardio-vasculaires et provoquent des coûts de plusieurs milliards d'euros par an.

Il faut donc par exemple faire intervenir des acousticiens en cas de pause de double-vitrages, car ils peuvent créer des cloches à bruits. Il faut aussi veiller à aérer correctement les logements pour éviter les concentrations de polluants aériens. Les concentrations de radon provoquent ainsi 2000 morts par an en France : or, ces concentrations sont favorisées par les travaux d'isolation : la ventilation est donc un enjeu sanitaire crucial.

MARYSE BRIMONT

Les interventions précédentes montrent l'importance et la difficulté du repérage des familles dont les situations sont les plus graves. Considérez-vous qu'il faille en tout premier lieu repérer les ménages en précarité énergétique avant d'agir ? Par ailleurs, l'ANAH et les autres acteurs de la rénovation sont déjà attentifs à la qualité de la ventilation, même si

l'intervention des acousticiens reste rare. La qualité des travaux entrepris est généralement très bonne. Comment passer très rapidement à des programmes opérationnels ? Comment agir pour des familles qui n'ont ni les moyens de se soigner ni les moyens de réaliser les travaux ?

SORAYA DAOU

En ce qui concerne le repérage, il n'existe pas d'outil national de repérage des ménages en situation de précarité énergétique. Au niveau national, seule une approche de la notion de précarité énergétique peut être établie par le croisement de données statistiques portant sur les ressources des ménages et sur la typologie du bâti. Le repérage fin ne peut être effectué qu'au niveau local, notamment en lien avec le repérage de l'habitat indigne. C'est d'ailleurs pourquoi l'Anah incite les collectivités à mettre en place des opérations programmées à travers des PIG et les CLE Précarité énergétique qui ont été instaurés dans le cadre du programme Habiter Mieux et qui permettent de rassembler les acteurs des territoires pour concourir au repérage des ménages.

Les formules locales du repérage varient selon le degré de développement des synergies locales. Il peut faire appel aux médecins, aux fournisseurs d'énergie (qui peuvent faire connaître les sur- ou sous-consommations), aux acteurs sociaux, aux entreprises du bâtiment, etc.

En ce qui concerne l'ingénierie de l'accompagnement des ménages, elle repose sur des équipes pluridisciplinaires compétentes dans le domaine social, énergétique, technique et financier. Sur le plan financier, il est nécessaire de hiérarchiser les interventions tenant compte de la solvabilité du ménage et des aides mobilisables. En moyenne, les travaux effectués représentent un coût de 15 000 euros pour un gain énergétique de 39 %, alors que le gain minimum exigé s'élève

à 25 %. L'ingénierie permet donc d'aller au-delà de ce seuil, notamment grâce aux financements complémentaires apportés par les collectivités, les CCAS, la CAF, etc. Il faut ensuite trouver les moyens de financer les restes-à-charge, notamment au travers de microcrédits à 0 %.

ECHANGES AVEC LA SALLE

YVES BUISSON,
RESPONSABLE MISSION SATURNISME,
VILLE DE MONTREUIL

Depuis 2011, la Ville de Montreuil a mis en place une action de repérage et d'accompagnement des familles pour qui la précarité énergétique représente un risque pour la santé. Sur 68 dossiers ouverts, seuls 40 comportent des données précises, ce qui ne permet pas d'établir des statistiques. Il n'a pas été possible d'aller plus loin, car la volonté institutionnelle, sur le terrain, est largement insuffisante. L'ARS a répondu négativement à la demande de soutien financier qui lui a été adressée pour l'année 2013, car cela « risquait de confirmer les résultats de l'étude de la FAP (voir page 19). » Cette situation est très regrettable.

PATRICK CORNILLE,
DIRECTEUR DU PACT DU DOUAISSIS

Une des personnes apparue dans le film projeté en introduction est locataire dans le parc privé, où il était impossible, jusqu'au mois de juillet 2013, de susciter une réhabilitation. C'est pourquoi le PACT espère que la définition de la décence intégrera à l'avenir des critères énergétiques. Le PACT relogera en définitive la locataire présentée dans le film bien qu'il ne relogé pas en principe les personnes vivant dans des logements considérés comme décentes. Elle

sera relogée dans un PLAI très proche de son logement actuel début 2014. Mais hélas, il n'est plus possible de réaliser ce type de logements neufs aujourd'hui en raison de la modification des aides financières.

Le PACT du Douaisis est opérateur du programme Habiter Mieux et a endossé un objectif annuel de 200 réhabilitations. En novembre 2013, 95 nouveaux contacts ont été pris, mais ils correspondent à la tranche haute des revenus retenue par l'ANAH, et il n'est plus possible de se tourner vers les ménages les plus modestes. Il faudrait disposer de moyens supplémentaires ou décider de lignes de projet plus précises, car les résultats à attendre seront sans doute très satisfaisants pour l'ANAH et pour la collectivité, mais n'auront pas réussi à lutter contre les plus graves situations de précarité énergétique.

ANNE D'ORAZIO,
DIRECTRICE DE L'AGENCE LOCALE DE
L'ENERGIE ET DU CLIMAT - MVE.

En Seine-Saint-Denis également, le nombre de dossiers Habiter Mieux augmente, mais ils concernent des ménages des 4ème, 5ème et 6ème déciles des revenus et non les plus pauvres. Les autorités locales n'ont pas attendu les études et les méthodes nationales pour lancer les repérages : aujourd'hui en Seine-Saint-Denis, tous les PLH et les PCET comportent un volet de repérage, mais il est très difficile de mobiliser les données des fournisseurs, qui ne souhaitent pas les partager avec les collectivités alors même qu'ils viennent de mettre en place des outils concurrentiels nationaux de repérage des situations. Et il a fallu attendre 6 mois pour obtenir les informations du FSE... Même s'ils s'organisent, il reste difficile aux acteurs de terrain d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour effectuer les repérages individuels.

BARBARA GRAY

Les méthodes déployées par le projet Affordable Warmth sont meilleures que celles que nous utilisons dans le cadre du programme initial dont l'application se poursuit et qui se fonde sur l'auto-déclaration, sur les travailleurs sociaux, etc. Le projet permettra de concentrer ces moyens sur les zones qui présentent les risques les plus élevés. Il existe aussi un système de lanceurs d'alerte pouvant signaler les logements de très mauvaise qualité énergétique dans chacun des conseils locaux. Ils travaillent en lien étroit avec les agences sanitaires : nous mettons ainsi en œuvre les collaborations de réseau les plus étroites possibles, en améliorant la communication. Il faut travailler de façon à impliquer tous les acteurs pour repérer les situations dans l'intérêt général, car chacun détient une pièce du puzzle.

RYAN WALKER

Les programmes de repérage sont difficiles à mener. La mise en place d'un partenariat est indispensable. L'expérience de l'Irlande du Nord montre que les meilleures approches sont celles qui s'appuient sur des outils pratiques et pragmatiques, car la précarité énergétique est un problème multidimensionnel très difficile à cerner par une définition systématique. Dans notre pays, l'approche territoriale est apparue la plus appropriée pour effectuer les repérages. Sur le terrain, quelles qu'elles soient, les approches nationales doivent s'appuyer sur l'engagement des acteurs locaux.

Les programmes de travaux sont financés (y compris gratuitement) par l'Etat, mais les

dossiers sont traités par les autorités locales, ce qui est un point essentiel. Il est possible que le projet Affordable Warmth s'appuie à l'avenir sur les communautés locales, car il ne s'est pour l'instant appuyé que sur les élus. Ce serait peut-être une façon d'obtenir de meilleurs résultats. Il est crucial de cibler les plus bas revenus et les pires logements, car c'est sur cette cible que les problèmes se concentrent. Les coûts et les bénéfices qui peuvent en être espérés sont sans aucun doute très élevés, mais il s'agit d'une tâche très difficile.

DIDIER CHEREL,

ADEME,

SECRÉTAIRE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (ONPE)

Dans le cadre du programme Habiter Mieux, l'ANAH pourrait peut-être relever son seuil d'intervention d'une amélioration énergétique minimale de 25 % à 35 %, puisqu'elle obtient déjà des améliorations moyennes de 39 %.

Par ailleurs, le programme EPEE¹⁰ a rendu une étude sur la précarité énergétique en Europe lors d'un colloque organisé en 2009. Durant ce colloque, un représentant de National Energy Action, du Royaume-Uni, avait déjà chiffré le gain économique représenté par le programme de lutte contre la précarité énergétique en termes de coûts de santé. En 2012, un appel à projets PREBAT a été lancé par le PUCA, l'ADEME et l'ANAH, en particulier sur la santé et la précarité énergétique, et l'ADEME a pris contact avec l'INVS et avec la direction générale de la Santé, pour savoir si elles étaient prêtes à financer ce type de projets. En l'absence de réponse, il semble qu'il faille faire de nouvelles propositions. Enfin, la Société française de Santé Publique et l'ADF ont été informées de l'existence de cet appel à projets pour relayer le projet, ce qui est pour l'instant resté sans suite. Finalement, deux programmes ont été retenus par l'appel à projets. Le premier, porté par

10. European Fuel Poverty and Energy Efficiency

Bernard Ledésert, porte sur la réduction éventuelle de la prise de médicaments après des travaux d'amélioration énergétique. Le second a été proposé par l'association Prévention de la pollution atmosphérique et porte sur le lien entre température, confort et santé.

Malgré l'enquête présentée aujourd'hui par la FAP, la France manque toujours d'études sur les liens entre précarité énergétique et santé. L'ADEME propose à tous les partenaires qui souhaiteraient rejoindre l'appel à projets PREBAT de lancer un programme spécifique sur la santé. Cela concerne notamment la direction générale de la Santé et la Société française de santé publique. Qu'en pensez-vous ?

SORAYA DAOU

L'ANAH est vigilante quant aux classes de revenu des dossiers traités et réagira si elle constate que le nombre de foyers très modestes financé diminue, car ces ménages restent prioritaires à son sens. Par ailleurs, en effet, certains acteurs ne souhaitent pas transmettre localement leurs données pour des raisons de confidentialité : il faut alors intervenir localement auprès des fournisseurs de données pour lever les points de blocage et déterminer les modalités de transmission de données, notamment dans le cadre de protocoles. Il faut aussi rappeler aux acteurs locaux que l'ANAH finance les dispositifs de repérage dans le cadre des études pré-opérationnelles ou d'opérations programmées. Relever le gain de performance minimal de 25 % à 35 % ressort de la responsabilité de l'Etat et non de l'ANAH. A noter que le gain observé

de 38 % est une moyenne. Cela signifie que certains logements réalisent un gain supérieur à 38 % et d'autres logements réalisent un gain compris entre 25 et 35 %. Relever l'exigence à un gain de 35 % risquerait d'exclure tout une catégorie de foyers du dispositif, notamment les plus modestes, dans l'incapacité de financer des travaux ambitieux.

Enfin, en ce qui concerne l'inscription d'une exigence relative à la situation énergétique dans le décret décence : le texte relatif à la décence régit uniquement les rapports locatifs, c'est-à-dire les relations entre locataires et propriétaires bailleurs dans le cadre d'une mise en location. C'est donc un texte juridique qui décrit les surfaces et besoins à minima auxquels doivent répondre les équipements qui composent le logement. Le décret décence ne vise pas une performance technique. L'intégration d'une exigence énergétique serait rendue difficile à plusieurs égards : modalités de mesure de la performance énergétique (au regard des dépenses réelles de chauffage liées à l'usage des occupants et pas au logement lui-même ou au regard de la consommation conventionnelle mesurée via les outils de diagnostic), incompatibilité avec l'absence d'exigence de performance technique dans le texte, difficulté d'exiger un critère énergétique d'un logement en copropriété dont les travaux, s'ils concernent les parties communes, ne dépendent pas du propriétaire lui-même mais de la décision collective..., et y intégrer des critères énergétiques ne suffirait pas à éviter la précarité énergétique – qui dépend aussi des revenus des ménages. C'est donc un sujet à discuter plus globalement, en tenant compte des aspects techniques et juridiques.

FRÉDÉRIQUE COUSIN

Les deniers publics alloués à la Direction Générale de la Santé sont en régression de 30 % en 2014, ce qui implique des choix. Mais le directeur général de la Santé sera certainement sensible aux dossiers susceptibles de déboucher sur des économies. Je m'efforce néanmoins de ne pas disperser des crédits. Nous avons fait le choix de soutenir l'étude assez large qui sera menée par l'ONPES sur le coût du mal-logement. Les études précédentes existant sur ce sujet, dont celle de la FAP, pourront sans doute y être intégrées.

D'autres études démarrent sur des questions peu connues, dont une étude d'ANSES sur les moisissures, qui provoquent des pathologies variées allant de l'asthme au cancer du foie. Un partenariat pourrait être envisagé entre l'ADEME et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur par exemple sur la question de la température et de ses effets sanitaires.

PIERRE LOMBRIL

La Société française de Santé publique joue son rôle, mais n'est pas un organisme de recherche, étant avant tout une organisation professionnelle de plaidoyer. Elle relayera la demande de l'ADEME, mais n'assure pas les missions de l'ANSES ni de l'IREPS, qui pourraient peut-être participer à un appel d'offres commun. Pour autant, la nocivité de certains logements et de la précarité énergétique sur la santé est assez bien connue et le sera encore davantage lorsque les études mentionnées ci-dessus auront été conduites.

Ceci étant, les études à mener à présent portent sans doute avant tout sur la capacité à agir et sur l'efficacité potentielle de cette action. Il s'agit à la fois de se mettre en situation de toucher les publics les plus modestes grâce à une action locale concertée, de montrer qu'il est possible d'améliorer leurs conditions de logement et leur santé, et de permettre à la CNAM de réaliser des économies en conséquence. Quoi qu'il en soit, l'action sur le logement doit être engagée dès aujourd'hui pour pouvoir espérer de réels bénéfices en termes de santé publique.

TROISIÈME PARTIE :

La transition énergétique pour tous, un investissement pour aujourd'hui et demain

Efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire

ANNE DE BETHENCOURT, CONSEILLÈRE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL

ET ENVIRONNEMENTAL (CESE), CO RAPPORTEURE AVEC JACKY CHORIN DE L'AVIS

« EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES, UN OBJECTIF PRIORITAIRE »

L'avis du CESE Efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire, a été rendu en janvier 2013, au moment du démarrage du Débat national sur la transition énergétique. Il s'agissait d'expliquer à la société civile représentée par le CESE que la précarité énergétique fait partie intégrante de la politique d'efficacité énergétique, même si les politiques actuelles visent avant tout l'accès à l'énergie pour tous.

Le premier point crucial a été d'expliquer, à travers cet avis du CESE l'ampleur du phénomène. Aujourd'hui, 3,8 millions de ménages¹¹, soit 14 % des foyers français, vivent en précarité énergétique, dont 87 % dans le parc privé. 62 % sont propriétaires, 55 % ont plus de 60 ans et 90 % vivent dans des logements construits avant la première réglementation thermique, principalement dans les zones rurales et périurbaines. Ce caractère massif a motivé le CESE à traiter la question dans le cadre de la politique d'efficacité énergétique. Le CESE a aussi essayé de prouver les impacts en termes de santé, donc de dépenses de la Sécurité sociale, bien que les données chiffrées à ce sujet se soient montrées rares lors de la rédaction de l'avis.

Le CESE a posé quatre jalons en termes de lutte contre la précarité énergétique :

- confirmer et renforcer le programme Habiter Mieux ; les premiers résultats du programme, quoiqu'insuffisants en termes de lutte contre la précarité énergétique, étaient meilleurs en termes d'efficacité énergétique que ce qui avait été imaginé au départ ;

- améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes en difficulté, en renforçant les budgets qui y sont alloués ;

- intégrer la qualité énergétique des logements dans les critères de décence et mettre en œuvre la concertation des acteurs concernés dans cette perspective, en agissant d'abord sur les logements classés F et G par le DPE ;

- élargir l'attribution des tarifs sociaux de l'énergie, ce qui a été effectué par la loi Brottes bien que la base appliquée reste beaucoup trop basse. Elargir les aides existantes au chauffage au fioul et aux autres énergies utilisées en zones rurales et périurbaines.

Le CESE a insisté sur le fait que la lutte contre la précarité énergétique représente un investissement d'avenir, à la fois pour les habitants et pour le développement du marché de la rénovation thermique. Au-delà du secteur du bâtiment, les impacts économiques positifs s'étendent aux économies réalisables dans le

11. Mise à jour : 5 millions de ménages d'après le [premier rapport de l'ONPE](#) en septembre 2014.

domaine des soins. L'avis a été adopté par le CESE à la quasi-unanimité et a sans aucun doute joué un rôle de sensibilisation à la précarité énergétique des parlementaires et des participants au Débat national sur la transition énergétique.

❖ [Lien direct vers l'avis du CESE](#)

❖ [Lien direct vers le film présenté aux participants](#)

Le film présente l'impact positif sur la santé et le moral des personnes de plusieurs rénovations performantes de logements, en permettant l'amélioration du confort des locataires et la baisse de leurs factures énergétiques

Une transition ambitieuse, une transition pour tous

Mesures de lutte contre la précarité énergétique : le débat français à la lumière des exemples européens

LAURENCE TUBIANA, FACILITATRICE DU DÉBAT NATIONAL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,
PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES (IDDRI)

L'avis du CESE Efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire, a été rendu en janvier 2013, au moment du démarrage du Débat national sur la transition énergétique. Il s'agissait d'expliquer à la société civile représentée par le CESE que la précarité énergétique fait partie intégrante de la politique d'efficacité énergétique, même si les politiques de lutte actuelles visent avant tout l'accès à l'énergie pour tous.

Le travail de longue haleine mené par les associations et l'avis du CESE ont permis de reformuler la question de la précarité énergétique dans le cadre du Débat national de la transition énergétique et a conduit à reformuler totalement la question de l'efficacité énergétique.

Il est apparu qu'il ne fallait pas seulement considérer le prix de l'énergie, mais surtout le reste-à-vivre des familles après satisfaction des besoins de base. Cela repositionne la transition énergétique comme un mouvement permettant de revenir sur un modèle énergétique qui a jusqu'ici produit de l'exclusion sociale en masse, pour produire de l'inclusion. Le dialogue se poursuit avec le gouvernement dans le cadre de la préparation de la loi et il faut espérer que celle-ci donnera toute sa place à la lutte contre la précarité énergétique.

TROIS MESSAGES CLEFS

- 1) La France dispose de nombreux mécanismes pour lutter contre la précarité énergétique. Mais le système manque de **cohérence d'ensemble** et le niveau des aides est relativement **faible**.
- 2) Les mécanismes utilisés par les pays européens reflètent différentes philosophies face au problème de la précarité énergétique : **aides par les prix vs. aides au revenu**.
- 3) Le Conseil National de la Transition Énergétique s'oriente vers une logique « **bouclier énergétique** » (**aides au revenu et aides à l'efficacité**). Mais l'ingénierie financière reste à développer.

L'IDDRI s'est interrogé sur l'efficacité du système français, sur les pratiques des pays voisins et sur les pistes de réforme¹². Jusqu'ici, les multiples mécanismes de lutte contre la précarité énergétique manquent en France de cohérence et mettent en œuvre des niveaux d'aide faibles, ce qui ne permet pas en pratique

12. Les sources principales citées à retrouver ici : [Working Paper IDDRI n° 10, juillet 2013, Lucas Chancel, Quel Bouclier social énergétique ?](#)

de lutter contre le problème. Les politiques menées par les autres pays européens montrent que les philosophies appliquées sont très différentes : certains traitent le phénomène par les prix (France et Royaume-Uni) et d'autres par les aides au revenu. Mais dans tous les cas, il faudra traiter la question structurelle et agir sur les « passoires énergétiques. »

Le Conseil national de la transition énergétique (CNTE) a, pour la majorité de ses membres, soutenu la notion de bouclier énergétique

permettant de passer d'une aide par les prix à une aide par les revenus et par le soutien à l'efficacité. Pour cela, il faut notamment développer l'ingénierie financière. Pour le moment, les Tarifs de Première Nécessité représentent une aide de 95 euros par an et par ménage et le Tarif Social de Solidarité, 156 euros. Des aides aux revenus sont intégrées notamment aux aides au logement, les aides à l'efficacité énergétique sont importantes et prévoient un rabais pour les plus pauvres, et le versement Transport permet de réduire le coût des transports en commun.

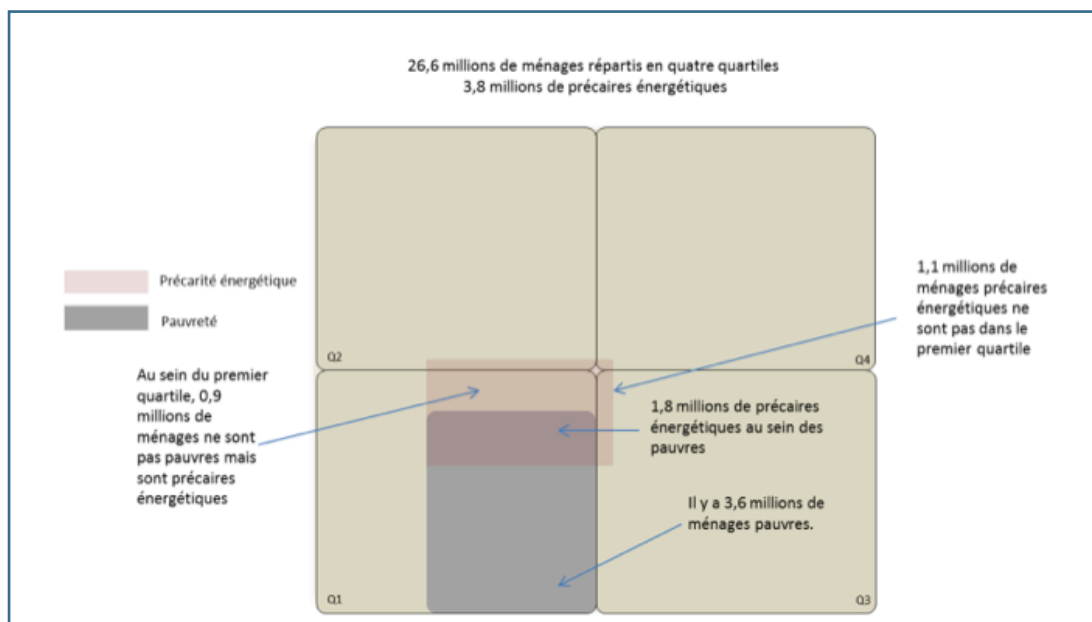
AIDES POUR L'ÉNERGIE EN FRANCE

TYPE D'AIDE	EXEMPLES
Aides par les prix	TPN (95€/an/ménage) TSS (156€/an/ménage)
Aides au revenu	Forfait charge intégré aux APL (60€/an/couple)
Subventions à l'efficacité énergétique	« Habiter Mieux » de l'ANAH. 1,35Md€ total 35% min. de rabais pour ménages très pauvres
Aides en nature	services de transport en commun. 5Mds €.

En pratique, il est difficile de cibler ces différentes aides, c'est-à-dire de trouver les bonnes personnes à qui les attribuer. Il a été décidé par la loi Brottes d'attribuer les tarifs de première nécessité aux bénéficiaires de la CMU et de son aide complémentaire de santé, en

croisant les données de l'administration fiscale et de la CMU pour toucher les ménages les plus pauvres. Mais en pratique, le croisement des fichiers est complexe. Et l'aide ne s'applique toujours pas aux utilisateurs du fioul.

L'ENJEU DU CIBLAGE



Le système est compliqué et fait intervenir de nombreux acteurs. Pour les ménages et les associations qui les accompagnent, il est difficile de savoir à qui s'adresser, et les impacts des aides existantes sont difficiles à évaluer. De fait, chaque institution (EDF, ANAH, CAF, etc.) développe sa politique : le système est fragmenté et il n'existe pas de vision d'ensemble.

Il faut financer l'effort de lutte contre la précarité énergétique, déterminer clairement s'il doit être assuré par les consommateurs ou par les contribuables et évaluer l'efficacité des aides et de l'action actuelle de l'ANAH, qui reste mal connue.

L'ENJEU DU FINANCEMENT DES AIDES

- Qui finance : consommateurs ou contribuables ?
- Quelle efficacité pour les dispositifs en place (cf. absence d'obligation de résultat pour l'ANAH) ?

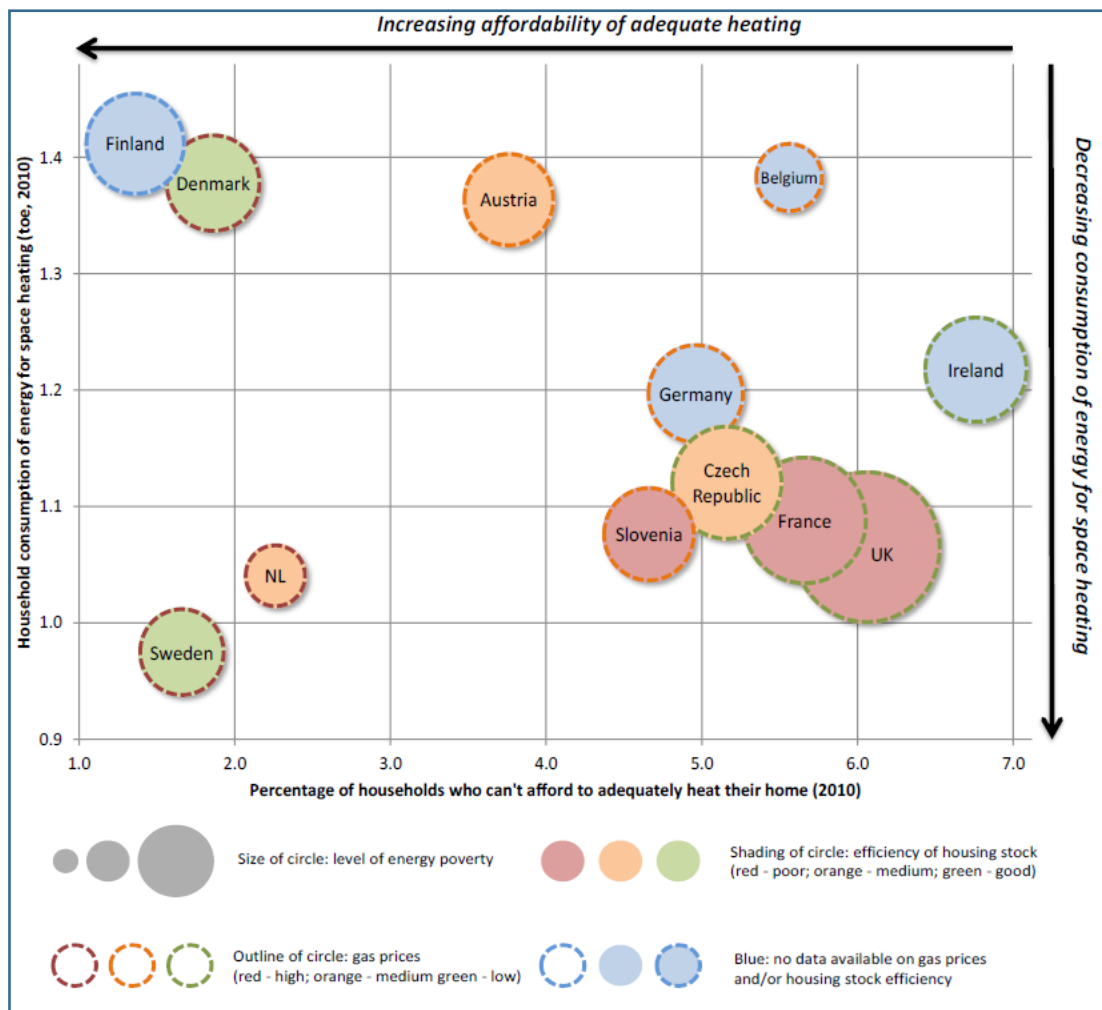
Par ailleurs, les aides actuelles de lutte contre la précarité énergétique ne portent pas réellement sur la baisse de la consommation énergétique : il est pourtant inutile à moyen et long terme de soutenir la consommation d'énergie alors que les prix vont augmenter. Il faut donc articuler les actions environnementales et sociales en réduisant les consommations inutiles et en améliorant les conditions de vie, ce qui nécessite un travail de proximité très complexe auprès des ménages. Le domaine d'action est désormais mieux connu grâce au travail des associations, mais le chantier nécessite des ressources humaines considérables. L'action sur le terrain incite à allier les aides au revenu et l'action sur le logement, qui permet de faire baisser les consommations et d'améliorer les conditions de vie.

L'ENJEU DU SIGNAL ENVIRONNEMENTAL

- Les subventions à la rénovation prennent du temps.
- L'aide au paiement des factures n'incite pas à la réduction des consommations.
- Aides au revenus accroissent les marges de manoeuvre d'un ménage mais le ciblage est ardu.

Les pays avec pas ou peu de précarité énergétique (Finlande, Danemark, Pays-Bas, Suède) pratiquent parfois des prix élevés de l'énergie, alors que les pays marqués par la précarité énergétique (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, France) connaissent parfois des prix bas.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L'UE



LES AIDES À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU ROYAUME-UNI



Le Royaume-Uni approche essentiellement le problème à travers l'aide par les prix, en faisant porter le poids du financement de la lutte contre la précarité énergétique sur les consommateurs. La loi Brottes rejoint grosso modo cette approche.

	TYPE D'AIDE	EXEMPLES
<p>••• Avec le Green New Deal, basculement du financement des aides, du budget général vers les consommateurs.</p> <p>••• Gestion de la précarité de plus en plus faite via les prix.</p>	Aides par les prix	Warm Home Discount (250M€)
	Aides au revenu	Winter Fuel Payment (3Md€ pour les retraités essentiellement)
	Subventions à l'efficacité énergétique	CERT (Travaux réalisés par les fournisseurs dont 800 M€ alloués aux conso. des plus modestes) Warm Front (subvention type ANAH)
	Aides en nature	Subventions aux transports publics

LES AIDES À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ALLEMAGNE



L'Allemagne apporte des aides sociales à l'énergie tout en intervenant sur les bâtiments de façon séparée, ce qui a permis d'obtenir de bons résultats en matière de gains d'efficacité.

	TYPE D'AIDE	EXEMPLES
<p>••• Gestion de précarité par des aides au revenus sous deux formes : via l'aide sociale (électricité) et via le remboursement des factures (gaz).</p>	Aides par les prix	-
	Aides au revenu	Aides pour l'électricité (3Mds€) via l'aide sociale. Remboursement des factures de gaz.
	Subventions à l'efficacité énergétique	Aides locales, régionales pour la rénovation de l'habitat des précaires.
	Aides en nature	Fortes présence des associations.



En Suède, les aides à l'énergie sont versées au travers des aides sociales ; 5 % des foyers en bénéficient. Les subventions à l'efficacité énergétique (réseaux de chaleur et isolation) y sont décentralisées et s'appuient sur la solidarité locale, même s'il existe un budget national.

	TYPE D'AIDE	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> ••• Même régime tarifaire pour tous les ménages. ••• Prise en charge de la précarité énergie logement via les prestations sociales. ••• Prise en charge de la précarité transport via l'impôt. 	Aides par les prix	-
	Aides au revenu	Logement : via l'aide sociale, 1,2 Mds€ 5 % des foyers en bénéficient. Transport : Via l'impôt.
	Subventions à l'efficacité énergétique	Systèmes de chauffage, aides élevées dans les années 1990.
	Aides en nature	Niveau local et régional.

La France devra choisir son modèle d'action. Les aides par les prix apparaissent comme un puits sans fond et l'aide sociale pose le problème du ciblage. C'est pourquoi le CNTE a abordé la question du bouclier énergétique en considérant l'efficacité énergétique au regard du reste-à-vivre. C'est ce dernier point qui doit déclencher l'application du bouclier.

Le CNTE propose aussi la hausse du forfait charge des APL, mais aussi du chèque Transport. Il faut néanmoins avant tout savoir comment cibler ces mesures complexes et complètes, en donnant l'absolue priorité à la rénovation des logements précaires – cela représente environ 330 000 rénovations par an pendant 15 ans pour un budget annuel de 3 milliards d'euros.

L'application d'un bouclier énergétique - qui représenterait une aide d'environ 250€ par ménage - coûterait environ 2 milliards d'euros par an et pourrait être financée par une Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) élargie, par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), par une partie du revenu des enchères du système européen des crédits carbone, par la fiscalité et/ou par un apport partiel du tiers financement. Dans tous les cas, le financement sera difficile à assurer en dehors d'une réforme fiscale globale. Il s'agit de réaliser des investissements supplémentaires dont des gains importants sont à attendre pour l'économie nationale – notamment en termes de facture énergétique extérieure et d'emploi.

VERS UNE REFORME DES DISPOSITIFS D'AIDE SOCIALE SUR L'ÉNERGIE EN FRANCE ?

TROIS OPTIONS, AUCUNE N'EST PARFAITE :

- Gestion au cas par cas (Suède) : fonctionne dans un pays relativement égalitaire
- Aide par les prix (Brottes, R.-U) : problème du signal prix ; problème du ciblage et de la lisibilité
- Via l'aide sociale (Allemagne) : problème du ciblage

LE CNTE S'EST ORIENTÉ VERS UN « BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE »

- Logique aide au revenu/aide sociale + efficacité
- Propositions: Hausse du forfait charge des APL ; chèque transport
- Enjeux: ciblage APL très large, problématique ?

QUELLE INGÉNIERIE FINANCIÈRE AU SERVICE D'UN BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE ?

CHIFFRAGE DU CNTE (GT4),

- 3 Mds€ rénovations thermique logements précaires (330 000/an x 15k€), avec quelle part de financement public ?
- 2 Mds€ bouclier énergétique (=contribution de 0,3 cents/kWh).

QUELLES SOURCES DE FINANCEMENT ?

- CSPE élargie ? Contribution ou taxe ? Et faut-il « fléchir » le financement ?
- CEE et revenus enchères ETS ?
- Dans le cadre d'une réforme plus large de la fiscalité ?
- Quelle place pour le tiers-financement dans la lutte contre la précarité énergétique ?

Le projet de loi de transition énergétique n'apportera que les grandes lignes d'orientation, et il faudra y adjoindre les règlements et textes nécessaires pour la mise en œuvre. Le traitement de la précarité énergétique oblige à considérer la question énergétique dans son ensemble en prenant en compte toutes les sources d'énergie utilisées par les ménages pauvres. Le Débat national sur la transition énergétique a permis de convaincre l'ensemble des participants qu'il fallait sortir de la situation actuelle, même si les moyens de le faire ne sont pas consensuels. Il n'est pas facile de convaincre les diverses institutions impliquées qu'il est nécessaire d'abandonner un certain nombre d'instruments existants.

Enfin, le débat n'a que très peu abordé la précarité énergétique liée à la mobilité, qui est dépendante de la question des prix du foncier et du logement. Le problème du rapprochement des lieux de vie et du travail est un noyau dur qu'il faudra impérativement approcher.

CONCLUSION

- 1) Le système d'aides à la précarité énergétique manque de cohérence et de lisibilité. Le niveau des aides est relativement faible et certaines sources d'énergie ne sont pas prises en compte.
- 2) Le traitement de la précarité par les prix n'est pas la seule option pour aider les ménages précaires. Des versements intégrés à l'aide au logement semblent plus à même de garantir une cohérence globale et une efficacité des dispositifs.
- 3) La question de la précarité énergétique liée à la mobilité reste encore peu discutée. Elle pourrait être traitée via une réforme plus large de la fiscalité.

Table-ronde 2

Table-ronde 2

DU DÉBAT NATIONAL À LA LOI...

QUELLES LIGNES DE FORCE POUR TRAITER LA DIMENSION SOCIALE DE LA TRANSITION ?

...✦ Bertrand LAPOSTOLET, Responsable de programme, Fondation Abbé Pierre, animateur de la table ronde,

...✦ Bruno LECHEVIN, Président de l'ADEME,

...✦ Raphaël CLAUSTRE, Directeur du Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER), Réseau pour la transition énergétique,

...✦ Jean-Pierre SICARD, Directeur général délégué de la CDC Climat,

...✦ Patrick DOUTRELIGNE, Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre.

BERTRAND LAPOSTOLET, RESPONSABLE DE PROGRAMME, FONDATION ABBÉ PIERRE

En prolongement et à la suite du Débat national sur la transition énergétique, plusieurs rapports ont été publiés et seront évoqués par les participants à cette table-ronde. L'ADEME a notamment remis un rapport sur les tarifs sociaux. Quels en sont les constats et les pistes d'action ? Le CLER a quant à lui été impliqué dans la rédaction d'un rapport récent porté dans le cadre du Plan Bâtiment Durable, qui a préconisé l'obligation de travaux. Cela est lié aux conditions de décence, et plus généralement au signal réglementaire donné par le biais des normes, qui permettrait d'agir sur le long terme.

Par ailleurs, la question du financement de la transition énergétique et de son volet social est difficile à résoudre, et c'est pourquoi la CDC Climat a remis un rapport sur la question. Quelles en sont les perspectives ?

BRUNO LECHEVIN, PRÉSIDENT, ADEME

Le Débat national sur la transition énergétique a mobilisé des centaines d'experts et des milliers de citoyens à travers le pays. S'il a souvent été agité et non consensuel, la question de la précarité énergétique a été un des rares sujets où un accord s'est manifesté. Il faut encore mettre en œuvre le bouclier énergétique – qui est au départ une proposition de la FAP – mais globalement, il faut réussir à traiter la transition énergétique sans exclure la question sociale, c'est-à-dire en évitant de laisser sur le bord du chemin la partie la plus fragile de la population.

Compte tenu du fait que le prix de l'énergie est appelé à augmenter, la précarité énergétique est une réalité objective et touchera chaque jour une population plus large, surtout si le contexte de crise économique se maintient et si l'on n'agit pas. La hausse récente a été considérable pour le gaz et le fioul, et il est prévu que les prix de l'électricité poursuivent leur hausse, qui sera de 15 % entre 2013 et 2015 et qui se maintiendra dans les années à venir, notamment afin de renouveler le réseau et d'améliorer la sécurité des centrales nucléaires.

Il y a donc urgence à agir à la fois pour des raisons écologiques et sociales, ce qui crée un conflit de temporalités. En matière d'aides

au paiement des factures, les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité voisinent avec les aides énergétiques du FSL ; mais notre rapport montre une fois de plus que ces aides ne sont pas à la hauteur des enjeux, puisque le TPN représente une aide de 90 euros par an et que TSS de 102 euros, alors que la facture énergétique moyenne annuelle d'un ménage est de 1 600 euros (chauffage et transport). A cette date, le TPN concerne environ 1,6 million de bénéficiaires et le TSS environ 350 000 bénéficiaires, alors que la loi Brottes entend élargir le bénéfice des tarifs sociaux aux 4 millions de précaires énergétiques.

Il sera très difficile d'atteindre cet objectif avec les moyens actuels en les appliquant à tous ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 2 175 euros, même si les opérateurs ont décidé de produire tous les efforts nécessaires. Par ailleurs, la CSPE finance le TPN et devrait collecter plus de 6 milliards d'euros en 2014, mais le TPN n'apporte que 150 millions d'aides : l'aide sociale ne représente donc qu'une part minime des missions de service public de l'énergie. Les tarifs sociaux sont désormais proposés par l'ensemble des fournisseurs, ce qui est nouveau, mais il serait sans doute plus logique que la redistribution sociale emprunte les canaux publics du type APL.

Dans ce contexte, le rapport de l'ADEME¹³ propose d'améliorer les tarifs sociaux existants et d'y ajouter le nouveau dispositif du Chèque Énergie. Car les dispositifs actuels n'atteignent pas leur cible, ne sont pas au niveau des enjeux et sont inéquitables, car ils favorisent les personnes pauvres qui se chauffent au gaz par rapport à celles qui utilisent l'électricité, voire, pire, le fioul ou le bois. Les habitants des maisons rurales sont touchés par une sorte de « double peine » car non seulement leurs

13. Ademe, [Rapport d'audit sur les tarifs sociaux de l'énergie](#), juillet 2013.

habitations sont de grande surface et mal isolées, mais aussi parce que leurs emplois sont souvent éloignés de leurs domiciles.

C'est pourquoi l'ADEME propose d'ajouter le chèque énergie aux dispositifs existants, au moins dans un premier temps : son montant serait en moyenne de l'ordre de 280 euros par an et le montant du bénéfice des tarifs sociaux (dont le niveau serait doublé) en serait déduit, ce qui apporterait une réelle égalité de traitement quelque soit le moyen de chauffage. Car l'essentiel pour les ménages en précarité énergétique c'est leur capacité à payer la facture de chauffage.

Ce système rendrait le système plus efficace, mais n'est pas extrêmement ambitieux même s'il coûterait environ 1 milliard d'euros si tous les bénéficiaires potentiels en profitaient. En effet, la facture d'un ménage se chauffant à l'électricité et qui dépense 1 500 euros par an augmentera en 2014 de 200 euros environ en raison des seules hausses de tarif prévues.

En regard, le premier appel d'offres pour l'électricité éolienne off-shore coûtera aux consommateurs qui payent la CSPE plus d'un milliard d'euros par an pendant 20 ans : il ne s'agit pas de remettre en cause notre soutien aux énergies renouvelables ou la péréquation tarifaire, mais cette comparaison permet de situer les ordres de grandeur en jeu. Par ailleurs, un ménage précaire contribue aujourd'hui à la CSPE à un niveau supérieur à celui des aides sociales qu'il reçoit.

L'urgence sociale oblige donc à la fois à la mise en place du chèque énergie ou de son équivalent et à la consolidation de l'attribution des tarifs sociaux. Les données fournies par le médiateur national de l'énergie rappellent chaque jour le degré de cette urgence, puisque la dette moyenne correspondant aux recours

pour impayés qui lui sont adressés dépasse 1 900 euros en 2012. Mais il n'en reste pas moins qu'il faut dans le même temps travailler en matière curative et prioriser les ménages précaires dans les mesures d'amélioration des logements : il s'agit du seul moyen réel pour faire reculer durablement la précarité énergétique.

C'est le sens du plan de rénovation énergétique de l'habitat « j'éco-rénove, j'économise », qui doit être développé très rapidement : car il faut à présent que l'action change d'échelle en mettant en œuvre, pour cela, l'indispensable ingénierie sociale.

RAPHAËL CLAUSTRE, DIRECTEUR DU CLER – RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CLER est membre du Plan Bâtiment Durable de longue date, et a régulièrement questionné son président, Philippe Pelletier, pour étudier la question de l'obligation de travaux. La loi Grenelle I prévoit en effet que « l'Etat mettra à l'étude les moyens de rendre obligatoire la rénovation énergétique, » notamment en lien avec la précarité énergétique. Le Débat national sur la transition énergétique en a fourni l'occasion début 2013, et Philippe Pelletier a donné au CLER la responsabilité de conduire la rédaction d'un rapport avec Jacques Chanut, vice-président de la Fédération Française du Bâtiment, dont la vision de départ était plutôt opposée à l'idée de nouvelles contraintes.

La réalisation du rapport a fait appel à tous les volontaires et les rédacteurs ont reçu une centaine de contributions, soit un millier de pages en tout. A partir de ces sources, le rapport a expliqué ce que l'on pouvait entendre par obligation de rénovation, car les contributeurs ont proposé des moyens de mise en œuvre

très variés. Il a aussi abouti à une position consensuelle sur la façon par laquelle une obligation pourrait faire sens.

Le rapport¹⁴ conclut que beaucoup reste à faire, en dehors d'éventuelles obligations, pour atteindre l'objectif de 500 000 rénovations par an. Quant au signal réglementaire à apporter, il devrait sans doute s'appuyer sur deux éléments. Tout d'abord, faire en sorte de ne pas rater les bonnes occasions pour effectuer la rénovation : travaux de maintenance, d'embellissement, etc. Il doit dans quelques années devenir impossible de procéder à un ravalement de façade ou à des travaux sur le toit sans effectuer une importante rénovation énergétique. Cette mesure est soutenue par le Président de la République. Il est aussi apparu important de créer des provisions dans les copropriétés et de les flécher vers la rénovation énergétique.

En revanche, les rédacteurs du rapport ne sont pas parvenus à un accord sur la question de la prise en compte de critères de performance énergétique dans la définition réglementaire de la décence. Cette idée s'est néanmoins diffusée et a notamment été soutenue par le CESE, mais la FFB ne la soutient pas et le Ministère du Logement craint d'exclure du parc toute une série d'habitations si elle était appliquée.

Il reste donc à la société civile à continuer à défendre cette mesure et à démontrer qu'elle ne réduira pas le nombre de logements disponibles si le plan de rénovation est bien conçu, mais qu'elle permettra au contraire d'améliorer le parc disponible. En pratique, il s'agirait par exemple d'indiquer très à l'avance que les logements de classe G du DPE ne seraient plus

¹⁴. Plan Bâtiment Durable, J.Chanut & R.Claustre, [Explorer l'obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel](#), juin 2013.

décents (par exemple en 2019), avant de passer à la classe F, etc., afin d'intégrer les travaux au cycle de vie de long terme des bâtiments. La directive européenne sur l'Efficacité énergétique impose aux Etats de décider au plus tard en avril 2014 de feuilles de route à long terme sur la rénovation énergétique des bâtiments et soutient donc cette logique.

Pour le CLER, il s'agit de viser en 2050 une performance obligatoire du type BBC Rénovation (+/- 80 kWh/m².an) pour l'ensemble du parc et donc de poser des jalons en ce sens, ce qui permettrait d'éliminer largement la précarité énergétique. Pour cela, le plan de rénovation devrait posséder un volet information et communication, mais aussi un volet conduisant à construire une offre de qualité (afin que des bouquets de travaux soient proposés), un volet financement et un signal réglementaire.

**JEAN-PIERRE SICARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, CDC CLIMAT**

La CDC Climat, filiale de la Caisse des Dépôts et des Consignations dédiée à la transition énergétique et écologique de l'économie, a reçu du gouvernement une commande pour examiner la question du financement de la rénovation thermique du logement privé. Pour atteindre l'objectif de 500 000 rénovations par an, la contrainte financière n'est peut-être pas le premier obstacle. La CDC Climat l'a pourtant examinée en consultant de multiples acteurs. Dans ce domaine le raisonnement s'appuie sur le fait que l'isolation thermique permet de réaliser des économies de charges, ce qui permet un retour sur investissement et ouvre donc la voie à des dispositifs financiers du type « tiers investissement » et plus seulement des

prêts bancaires classiques. Mais le rapport rédigé distingue trois points à ce sujet :

- la redynamisation du circuit bancaire classique grâce à des dispositifs de garantie, ceci afin de rapprocher le financement de la rénovation de celui de l'immobilier, ce qui concerne peu la précarité énergétique ;
- le recours au tiers-financement, en élargissant les dispositifs mis en place par les collectivités locales : ce mode de financement peut-être adapté, notamment, aux grandes copropriétés ;
- le traitement financier spécifique de la situation des ménages en précarité énergétique, qui sera développé ci-dessous.

Il apparaît d'abord que les aides financières publiques à la rénovation des logements doivent être ciblées sur les ménages en précarité énergétique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le remboursement des investissements du fait des économies d'énergie n'est pas systématique. Ce principe n'est tout d'abord valable que sur de longues durées et dépend du type d'énergie employée et des travaux engagés. De plus, il faut tenir compte de l'amélioration du confort que permet la rénovation énergétique, donc de l'effet rebond qui tend à ne pas diminuer les consommations énergétiques autant qu'on aurait pu le penser : c'est un phénomène particulièrement sensible chez les ménages en précarité énergétique, où les travaux à effectuer ne concernent pas que la rénovation thermique, mais bien souvent l'ensemble des conditions sanitaires. Et dans les cas les plus difficiles, qui sont nombreux, l'enjeu est avant tout d'atteindre un niveau de confort décent, avant de penser aux économies d'énergies et de charges.

Dans de très nombreux cas, la dépense de rénovation ne sera donc pas remboursée au travers des gains obtenus sur la facture, en tout cas pas en totalité. Il faut donc compenser ce

manque de rentabilité financière par des aides publiques plus élevées. La CDC Climat propose de distinguer deux groupes :

- les foyers en difficulté mais néanmoins bancarisés et qui possèdent une certaine capacité de financement, et pour lesquels des crédits adaptés peuvent permettre de boucler, au-delà des aides publiques, les dossiers de financement ;
- les ménages en situation d'exclusion sociale, mal ou non bancarisés, qui supposent de cumuler les aides et les soutiens en complétant les aides nationales par des aides locales afin d'arriver, dans certains cas, à un financement à 100 %. Dans les autres cas, des solutions de microcrédits pourraient aussi être développées : la CDC a donc ouvert une réflexion en ce sens avec ses partenaires.

Ce rapport¹⁵ fournit donc une contribution modeste, mais précise, à la question du financement de la lutte contre la précarité énergétique.

ECHANGES AVEC LA SALLE

YVES BUISSON,
RESPONSABLE MISSION SATURNISME,
VILLE DE MONTREUIL

En Seine-Saint-Denis, il est fréquent que les locataires qui se plaignent de l'état de décence de leur logement soient expulsés s'ils ne sont pas protégés par des procédures spécifiques. La seule façon cohérente d'agir serait d'intervenir sur les critères de salubrité, qui permettraient d'adopter des arrêtés d'insalubrité permettant d'effectuer des travaux. Cela apporterait une obligation claire.

André REGEF, bénévole, Fondation Abbé Pierre
Il faudrait que la Sécurité sociale participe au financement de la rénovation thermique, puisqu'il est démontré qu'elle permet d'épargner des coûts de soins.

15. CDC Climat, P.Ducret, [Rapport intermédiaire sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés](#), juin 2013.

SANDRINE BURESI,
DIRECTRICE, ASSOCIATION GEFOSAT

En France, l'action de lutte contre la précarité énergétique ne se limite pas à la réduction des prix, ce d'autant plus que le rôle des tarifs sociaux est en pratique très limité. En revanche, les aides sociales (FSL) permettent de réduire les factures énergétiques grâce à l'action des travailleurs sociaux, notamment ceux des Conseils Généraux. Il faut plus que jamais mettre en place une action transversale – sociale, économique et environnementale – pour lutter contre la précarité énergétique.

AUDE BOYER,
DIRECTRICE LOGEMENT, EMMAÛS GIRONDE

Emmaüs Gironde héberge des centaines de personnes et paye pour cela des loyers et des factures d'énergie. Pourquoi les associations ne peuvent-elles pas avoir accès aux tarifs sociaux de l'énergie ?

BRUNO LECHEVIN

L'ADEME a bien conscience du rôle fondamental des FSL et des acteurs de proximité. Le rapport précité pointe la complexité du mécanisme du financement du FSL au travers de la CSPE, car une partie du financement collecté repart actuellement vers EDF, alors qu'il serait possible d'affecter directement les 23 millions d'euros en cause au FSL. Il faudrait mieux spécifier le rôle des opérateurs public et privés et de la puissance publique dans ce financement. Par ailleurs, il faudrait en effet pouvoir apporter des aides aux personnes en difficulté résidant dans des structures collectives. Le chèque énergie pourrait apporter une solution à cet égard.

RAPHAËL CLAUSTRE

Notre rapport cible à la fois le rôle potentiel des critères d'insalubrité et de décence, mais rappelle aussi que le contentieux est la dernière

solution. Il s'agit avant tout de donner un signal réglementaire pour mettre en œuvre des rénovations énergétiques dans des conditions normales.

BERTRAND LAPOSTOLET

Une évolution récente de la réglementation permet aux organismes collectifs d'obtenir le bénéfice des tarifs sociaux pour les résidences sociales et les structures assimilées, et de répercuter les diminutions de charges correspondantes sur les habitants.

PHILIPPE PELLETIER, PRÉSIDENT DU PLAN BÂTIMENT DURABLE

Il existe d'ores et déjà un pilier de l'action, le programme Habiter Mieux, qui permet actuellement de rénover 100 logements par jour. Il faudrait songer à le consolider en augmentant ses objectifs, qui ne couvrent que 30 000 logements par an actuellement¹⁶. Il faut considérer comme une victoire le fait que de nombreux ménages qui ne se chauffaient pas accèdent au chauffage, même si leur consommation d'énergie augmente.

Par ailleurs, il est difficile de croire que les ménages en grande précarité économique pourront se tourner vers l'emprunt. Enfin, je persiste à soutenir la révision des critères de décence pour y intégrer des normes de performance énergétique. Il ne s'agit pas tant de protéger les locataires en place que d'indiquer aux propriétaires que certains biens ne doivent plus être considérés comme des logements, en les accompagnant dans le temps pour retirer progressivement du marché les pires « passoires thermiques. »

¹⁶. Mise à jour : Habiter mieux a soutenu la rénovation de près de 50 000 logements en 2014, soit 100 000 depuis le lancement du programme.

STÉPHANE DUFIEF, ASSOCIATION REVIVRE (GERS)

Quels sont les acteurs aptes à mettre en place des microcrédits lorsque les familles précaires doivent faire face à leur reste-à-charge ?

ELISABETH SAUMON, CHEF DE MISSION LOGEMENT, CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL

Certains des ménages les plus précaires ne pourront pas rembourser un microcrédit et la disparition de la mission sociale des SACICAP empêchera de boucler un certain nombre de plans de financement. Cette mission sera-t-elle reprise par un autre acteur ?

DIDIER CHEREL

Dans le cadre du programme Habiter Mieux, l'amélioration minimale de 25 % de la performance énergétique est calculée sur une base théorique. La définition du niveau de ce seuil minimal dépend des autorités politiques. En pratique, une amélioration de 25 % de la performance permet de compenser la hausse des prix de l'énergie et de réduire l'auto-restriction des ménages en précarité énergétique. Elle est totalement insuffisante pour lutter contre le phénomène au-delà de quelques années. Il faudrait donc modifier ce critère le plus rapidement possible.

JEAN-PIERRE SICARD

Il faut être clair : l'effet rebond n'est en rien une mauvaise nouvelle quand il résulte de la capacité nouvelle des ménages à accéder à un certain niveau de confort. Par ailleurs, le microcrédit ne pourra en effet répondre qu'à

une partie des besoins de financements des restes-à-charge des ménages en difficulté : mais il ne faut pas pour autant se priver de cet outil, qui est déjà proposé, par exemple, par des Conseils Généraux.

RAPHAËL CLAUSTRE

Le seuil de 25 % appliqué par le programme Habiter Mieux n'est en effet pas satisfaisant, mais en pratique, les améliorations thermiques moyennes obtenues par ce biais atteignent déjà 39 %. Ceci étant, il faut aller bien au-delà et viser à terme un objectif du type BBC Rénovation (80 kWh/m².an). Les travaux partiels réalisés actuellement doivent donc être conçus pour ne pas empêcher d'atteindre cette performance à moyen terme. Le programme Habiter Mieux devrait bientôt intégrer cette notion d'action par étapes successives.

BERTRAND LAPOSTOLET

Il serait nécessaire de renouveler la demande de circulaire CNAF, afin de préciser les règles permettant de solvabiliser les soldes à rembourser au travers de l'allocation Logement. Cette possibilité qui existe depuis 1977 est très rarement utilisée.

SANDRINE BURESI

Il y a quelques années, dans le cadre du premier appel à projets PREBAT, les microcrédits ont été expérimentés dans le domaine de l'amélioration de l'habitat avec le soutien de la CDC. Les prêts

SACICAP ont aussi été expérimentés par le GEFOSAT, et un rapport précis a été remis en 2011 à la CDC sur l'intérêt et les limites de la formule. Il faut à présent résoudre le problème du financement des opérateurs de terrain pour le montage des dossiers de microcrédit afin de passer à l'action.

JEAN-PIERRE SICARD

Le plus difficile consiste à mettre tous les acteurs concernés autour de la table. Dans les prochains mois, la CDC, l'ADEME et certaines collectivités lanceront un appel à projets pour mettre en place des plateformes locales de la rénovation au-delà des structures du type Espace Info Energie qui existent déjà. Dans le cadre d'un plan national et afin d'aller vers un développement massif de l'action, l'objectif consiste à mettre en œuvre 50 nouvelles plateformes d'ici fin 2014 pour assurer l'ingénierie nécessaire en s'appuyant sur l'expérience et sur les spécificités des acteurs locaux : collectivités, acteurs publics, filières professionnelles, associations, acteurs financiers.

L'objectif de cette démarche consiste à soutenir et à amplifier la dynamique déjà engagée. La contrainte financière n'est pas la seule en cause : il faut désormais montrer qu'il est possible de passer à une échelle supérieure en s'appuyant sur les outils et les acteurs existants, afin d'obtenir les 500 000 rénovations par an prévues en 2017 tout en mettant l'accent sur la précarité énergétique.

CONCLUSION

Conclusion

PATRICK DOUTRELIGNE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, FONDATION ABBÉ PIERRE.

La précarité énergétique est une priorité de la Fondation Abbé Pierre (FAP) depuis plusieurs années, car les remontées de nos acteurs de terrain montraient la prégnance actuelle du problème pour les plus modestes de nos concitoyens : beaucoup se privent notamment du chauffage – quand ils y ont accès. Mais tout indique aussi, et surtout, que le phénomène ne fera que s'amplifier à moyen et long terme, car le prix des énergies – y compris celui de l'électricité d'origine nucléaire – est appelé à augmenter.

Il faut donc agir dès aujourd'hui pour éviter que la fracture énergétique, qui est l'un des volets d'une fracture sociale, ne cesse de s'élargir. La mise en œuvre de la transition énergétique ne saurait se résumer à la sensibilisation du grand public, mais doit se tourner vers les plus modestes : on peut ainsi estimer que deux millions de ménages cumulent les plus graves difficultés économiques et énergétiques alors que quatre millions¹⁷ sont en précarité énergétique.

Face à cette situation, la FAP défend la mise en place d'un bouclier énergétique, car il faut permettre aux plus modestes d'accéder à minima à l'énergie. C'est une revendication

17. Mise à jour : 5 millions de ménages seraient en précarité énergétique d'après le premier rapport de l'ONPE de septembre 2014.

que la FAP continuera de défendre, car elle est une mesure indispensable à mettre en œuvre dans le cadre d'une action complète de lutte. Philippe Pelletier, entre autres, a rappelé que la sensibilisation est désormais bien engagée en ce qui concerne le neuf : ainsi, la quasi-totalité des quelques 330 000 logements construits annuellement en France atteint le standard BBC. Il faut désormais passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à la massification de la rénovation. Les données provenant de l'ANAH montrent que le programme Habiter Mieux prend de l'ampleur même s'il n'a pas encore atteint ses objectifs. Mais il faudra aller plus vite et plus loin et aborder de front le traitement massif et l'action en faveur des plus défavorisés, en prévoyant des modes de financement adaptés.

L'accompagnement social et l'éducation énergétique ne devront pas être négligés. L'utilisation des logements BBC est complexe et inaccessible aux personnes modestes. Globalement, l'ingénierie et l'accompagnement social et technique doivent être financés et intégrés de façon courante à l'action.

La FAP considère que l'accès aux aides publiques (déductions fiscales, aides de l'ANAH, etc.) devrait être lié à la lutte contre l'indécence et l'insalubrité. Il faut dans ce cadre mettre en place, progressivement, mais de façon ferme, des signaux réglementaires impératifs assortis de sanctions. C'est dans cet esprit que la FAP propose des amendements à la loi ALUR, pour introduire un lien entre le niveau des loyers réglementés et les critères de décence et de

salubrité. Mais malheureusement, ce qu'on sait du projet de loi sur la transition énergétique ne traduit pas quant à lui ces ambitions, ni, de façon générale, les demandes portées par la FAP à travers ses rapports récents.

Le microcrédit est un mode de financement pertinent pour les plus modestes, y compris du fait qu'il les responsabilise et protège ainsi leur dignité. Pour la FAP, tout dispositif d'aide doit réserver une part à la participation, même réduite, des ménages. C'est dans cette même logique que s'inscrivent les dispositifs d'autoréhabilitation accompagnée.

Au Québec, les acteurs n'hésitent pas à consacrer du temps aux « tables de conférences ». Les échanges interministériels, les débats avec les associations et avec les collectivités sont longs et nécessitent parfois deux années – comme cela a été le cas sur la question des sans-abris.

Mais les questions sont tellement partagées au bout du compte que les dispositifs finalement mis en place font société : chacun s'y engage après l'atteinte du consensus. Il faudrait s'en inspirer en France et mettre en place de type de dispositif pour s'assurer que la lutte contre la précarité énergétique devienne bien une priorité nationale.

Glossaire

ADF	Assemblée des départements de France
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence régionale de santé
BBC	Bâtiment Basse Consommation
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CLER	Réseau d'associations, d'entreprises et d'organismes publics pour la transition énergétique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAF	Caisse Nationale d'allocations familiales
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNTE	Conseil National de la Transition Energétique
CREAI-ORS	Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations - Observatoire Régional de la Santé
CSPE	Contribution au Service Public de l'Electricité
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DGS	Direction Générale de la Santé
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
EDF	Electricité de France
EIE	Espace Info Energie
ENL	Enquête Nationale Logement
EPEE	European Fuel Poverty and Energy Efficiency (Projet européen)
ETS	Emissions Trading System (Système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO2)
FAP	Fondation Abbé Pierre
FATMEE	Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et l'Energie
FNORS	Fédération Nationale des Observatoires de Santé
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEFOSAT	Groupe d'Etudes et de Formation sur les Outils Solaires et Alternatives Technologiques
HHSRS	Housing Health and Safety Rating System
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INVS	Institut National de la Veille Sanitaire

IREPS	Institut Régional en Education et Promotion de la Santé
LARES	Large Analysis and Review of European housing and health Status (enquête)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONPE	Observatoire National de la Précarité Energétique
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
PACT	Réseau associatif spécialisé dans l'habitat et sa rénovation, dans la lutte contre l'habitat indigne
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Insertion
PLH	Programme Local de l'Habitat
PREBAT	Programme de Recherche et d'expérimentation sur l'Energie dans les Bâtiments
SACICAP	Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
SIG	Système d'Information Géographique
SFSP	Société Française de Santé Publique
TPN	Tarifs de Première Nécessité
TSS	Tarifs Sociaux de Solidarité

LIENS HYPERTEXTES DES FILMS ET ÉTUDES CITÉES

Film N° 1 de témoignages sur des familles en précarité énergétique : <https://www.youtube.com/embed/MEHpFH0lzng?width=1220&height=745&iframe=1>

Etude CREAL-ORSA sur les liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis - 2013. Synthèse de l'étude : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/plaquette_colloque_sante_version_light.pdf

Etude intégrale : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/rapport_prekarite_energetique_sante_conjoint_vf.pdf

Avis du CESE « Efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire » - 2013 http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_01_efficacite_energetique.pdf

Film N° 2 sur l'impact positif sur la santé et le moral des personnes de rénovations performantes. <https://www.youtube.com/watch?v=LQqKBtJlCY#t=93>

Premier rapport de l'Observatoire National de la Précarité Energétique - 2014 http://onpe.org/rapports_de_lonpe/premier_rapport_annuel_de_lonpe

Working Paper IDDRI N° 10, « Quel bouclier social énergétique ? » - 2013 : http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP1013_LC_bouclier%20energetique.pdf

ADEME, Rapport d'audit sur les tarifs sociaux de l'énergie - 2013 : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-audit-sur-tarifs-sociaux-energie-2013.pdf>

Plan Bâtiment Durable, Rapport « Explorer l'obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel » - 2013 : http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/Rapport_Explorer_l_obligation_de_renovation_energetique_dans_le_secteur_residentiel_-_Plan_Batiment_Durable_-_correction_Fev_2014.pdf

CDC Climat, Rapport intermédiaire sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés - 2013 : http://www.cdcclimat.com/IMG/pdf/rapport_caisse_des_depots_financement_de_la_renovation_energetique_des_logements_privés._27juin2013.pdf

Liste des participants

- AGBEKE ADJA Claude-Alain**, Président du Conseil d'Administration, ONG ORILUCOP
- AGUERO, Janie**, Assistante d'opérations, PACT 13
- AIT-KACI, Hédia**, Chargée de la veille hôpitaux, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- AMOURA Lena**, Chef de projet Habitat spécifique, CDC
- ANDING Jean-Jacques**, Administrateur, CLCV Paris
- ANDRE BOYER Florence**, Directrice Gestion Locative, Groupe SOS / Alterna
- ANDRES Patrick**, Bénévole, SNL Paris
- ARAUJO Sonia**, Chargée de communication, Fondation pour le Logement Social
- AUTRET Dunvell**, Assistante administrative, Habitat et Soins
- AYALA Franck**, responsable service Technique, PACT Seine-et-Marne
- BABILONNE Meggie**, Chargée de projets, Réseau GDS
- BABIN Tiphaine**, FAPIL Île-de-France
- BAILLET Nathalie**, Référente du guichet unique ANAH, Direction départementale des Territoires des Ardennes
- BAILLEUX Antoine**, Agent Social, PACT du Douaisis
- BARBARIT Sophie**,
- BARBEROUSSE Frédérique**, Chargée de mission, Caisse Centrale de la MSA
- BARDAUNE Sabine**, Consultante Energie et Environnement, Sia Partners
- BARTOLI Carole**, Directrice, SNL 92
- BEAUDONNET Bernard**, Manager. Expert, BFE Conseil
- BEAUGRAND Emmanuelle**, responsable habitat, ARS DT 75
- BENISSAD Kahina**, Chargée de mission, RELAIS HABITAT
- BERGAMO Claire**, REVIVRE
- BESSE Geneviève**, chargée de mission, CGEDD
- BEZIAT Marc**,
- BIESSY Romain**, Chargé de Mission, Confédération Syndicale des Familles
- BILLAULT ZIANI Florence**, chargée de mission écologie sociale et familiale, SoliCités
- BILSKI Christiane**, chargé de mission logement social, CA Est-Ensemble
- BOACHON Jean-Philippe**, Chargé de mission DD, Groupe Valophis
- BOLE Victoria**, Étudiante, ENSAPLV
- BOLOORCHI Behrooz**, Architecte- Responsable logements, S.N.L Paris
- BOOREE Elise**,
- BORMANS Marie**, Cadre technique logement, Conseil Général de la Somme
- BOURGUIGNON Kathy**, directrice, FDPLS
- BOURLET Armelle**, coordinatrice sociale, PACT du Hainaut
- BOUTIERE Fabienne**, Ingénieur chercheur, EDF R&D
- BOUZIT Radhia**, Assistante de Direction, FAP
- BOYER Aude**, Directrice logement, Emmaus33
- BRIERRE Charlotte**, FAP
- BRIMONT Maryse**, Directrice, Union Régionale des PACT Nord-Pas-de-Calais
- BUISSON Yves**, Responsable Mission saturnisme, Ville de Montreuil
- BURESI Sandrine**, Directrice, GEFOSAT
- CAMELIN Virginie**, Communication, Unafo
- CARLIOZ Xavier**, Chargé de mission, Agence Parisienne du Climat
- CARON Hélène**, Directrice Habitat et Urbanisme, Conseil Général de la Somme
- CAZAS Judith**, Chef de projet énergie climat, ARENE
- CHAFI Malika**, Chargée de mission, FAP
- CHAPELON Jean**, membre permanent, CGEDD
- CHAPOTOT Sophie**, Responsable du service construction et réhabilitation, Freha

CHARRON Yves,
CHASSIGNET Patrick, FAP
CHEREL Didier, Ingénieur, ADEME
CHERUBINI Juliette, Chef du département Solidarité, EDF - Commerce
CHORIN Jacky, FO-CESE
CLAUSTRE Raphael, CLER
CLERMON Malorie,
COHEN Elsa, Responsable pôle Economie/ Consommation/Santé/Environnement, La CSF
COLLEVILLE Anne-Claire, Chargée de projets Habitat dégradé et santé, Institut national de veille sanitaire (InVS)
CORNILLE Patrick, Directeur, PACT du Douaisis
CORRE Matthieu,
CORVISIER Pascal, EDF
COUPECHOUX Sarah, Chargée de mission, Fondation Abbé Pierre
COURBIN Julie, Chargée d'études, Ville et Habitat
COURTOIS Roselyne, Assistante, Fondation Abbé Pierre
COUSIN Frédérique, chef du bureau de l'environnement intérieur, milieux de travail et accidents de la vie courante, DGS
CUCCHI Laetitia, Directeur Délégué Adjoint à l'Energie, Collectivité Territoriale de Corse
DANA Evelyn, Interprète,
DANIEL Georges, Solidarités Nouvelles pour le Logement
DAO Edouard, Président, ALHI
DAOU Soraya, Responsable du Service des Etudes de la Prospective et de l'évaluation, Anah
DARNAUD Camille, Assistante sociale, CEFR
DE CHASTENET Cedissia, Adjointe au chef du service technique de l'Habitat, Mairie de Paris
DE QUERO Alain, Anah
DE SOLERE Ludovic, Référent Habitat, ALPIL
DE BETHENCOURT Anne, FNH-CESE
DEBRAND Thierry, directeur, FREHA
DEBRET, Virginie, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Agence Parisienne du Climat
DEFRANCE, Michel, Chargé du suivi des dispositifs opérationnels, Ville de Paris DLH / Service Technique de l'Habitat
DELORON, Anne-Lise, Directrice adjointe, Plan Bâtiment Durable
DEREPAS, Maximilien, Coordinateur Fondation SGI, Saint-Gobain
DES LYONS, Hervé, Conseiller juridique, Union Sociale pour l'Habitat
DESCOMBES, Claude, Directeur Général, Association Promotelec
DEVALIERE, Isolde, sociologue, CSTB
DIF, Leslie, Conseillère Analyste, Le médiateur national de l'énergie
DIMITROPOULOS, Franck, BCE
DONIUS, Marie, chargée de missions statistiques, Croix-Rouge française
D'ORAZIO, Anne, Directrice, Agence Locale de l'Energie MVE
DOUTRELIGNE, Patrick, Délégué Général, FAP
DUBOIS, Ute, Enseignant-chercheur, Institut Supérieur de Gestion
DUCHEMIN, Bruno, CESE
DUFIEF, Stéphane, Revivre
DUSSUD, Francois-Xavier, Commissariat Général au Développement Durable
ESPERT, Christine, ingénieur, ARS
ESTEBENET, Jean-Philippe, Revivre
ESTIBALS, ODILE, R&D- Projet Précarité énergétique, EDF
EVE, Thierry, Responsable Solidarité Ile-de-France, EDF
EZRATTY, Véronique, Médecin, EDF
FAUCHARD Benoît ; Administrateur, FNAIM
FAURE Julia, Chargée de mission, FAP
FOURNIER Jeanne, Responsable service Habitat et Solidarités, Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise
FRANCFORT Gabrielle, Conseillère en ESF, Conseil Général de l'Hérault

FRANCOIS, Charles-Sébastien, Coordinateur Actions, Solinergy

FRANTZ-WIDMAIER, Muriel,

GACHET, Patrick, directeur technique, ALE37

GARCIA, Claude, directeur adjoint, ville de Saint-Etienne

GAYET, Thomas,

GAZAIX, Laura, Chargée d'études, Association Gefosat

GIACOBINO, Véronique, Anah

GIQUEL, Yves, Conseiller technique, CGT-FORCE OUVRIERE

GOFFIN, Charles-Antoine, Conseiller énergie, Ministère de l'Ecologie

GOMES DE LIMA, Hélène, assistante, FAP

GONDRAN, Cécile, chargée de mission MOI, FAPIL

GRAY, Barbara, UU Portfolio Manager, University of Ulster

GUICHARD, Sylvie, FAP

HENNEBELLE, Christophe, Directeur, Solidarité Dom Tom Hérault / CSF

HENNI-CHEBRA, Malik, Ingénieur Santé Environnement, Mairie Aubervilliers

HENRION, Thomas, chargé de mission, FAP

HERVE, Yann, Responsable Missions Sociales, SCCI-Arcade

HOST, Sabine, ORS Île-de-France

HUMBERT, JEROME, Directeur des opérations, CERTINERGY

HUTINET, Laurent,

HYON, Bernard, GEFOSAT

JACQ, Alain, bénévole, FREHA

JOMBY-DIAZ, Oriana,

JOSSE, Elodie, Chargée de mission, Evaluation, Anah

JUNGER, Solène, Chargée de mission Habiter Mieux en IDF, DRIHL

KABA, Frédérique, Directrice des Missions Sociales, FAP

KARAGOZ, Roseline, CESF, CCAS

KHARROUBI, Audrey, Educatrice Spécialisée, CEFR

KIROVA, Cveta, Chargée de mission, Anah

KOWALIK, Flora, Chargée de projet, Conseil Général du Val-de-Marne

LABARS, Frédérique, CITEMETRIE

LACROIX, Élie, Doctorant, EDF

LAFON, Patrick, EDF

LAIDEBEUR, Christian, bénévole référent habitat, Fondation de France

LAKHAL, Hanane, Chargée de mission, Association Redresser Ensemble le Chêne Pointu

LANDRE, Claude, administrateur, Areas

LANNEAU, Violaine, Chef de service Consommation, FNCCR

LAPICHE, Géraldine, SIA Partners,

LAPIERRE, Elodie,

LAPOSTOLET, Bertrand, Responsable de programme, FAP

LAURENDEAU, Antoine, Chargé de mission, FAP

LAURENT, Denis, Délégué Général, SNL Paris

LAVERGNE, Richard, Conseiller du Directeur général de l'énergie et du climat, MEDDE

LAVIEVILLE, Marie-Françoise, adjointe du délégué interministériel, DIHAL

LE GALLIOT, Marion,

LE MAREC, Audrey, Consultante, BATITREND

LEBAS, Jean-Paul, président, Compagnons Bâisseurs

LEBER, Nathalie, cadre technique logement, Conseil Général de la Somme

LEBRUN, Christian, bénévole, Un Toit pour Tous

LECHATILLIER, Laure, Vice-Présidente, Conseil Régional d'Ile de France

LECHEVIN, Bruno, Président, ADEME

LECLARCQ, Jean, SNL Paris

LEDESERT, Bernard, Directeur technique études, CREAL-ORS LR

LEFEUVRE, Katia, Chef du service communication, Médiateur national de l'énergie

LEFORT, Roger, Président, REVIVRE

LEGAL, Anne, Ministère de la Santé - DREES

LEMEE, Guy, Rédacteur en Chef, Lettre Habitat et Collectivités Locales

LEVEILLER, Annie, Représentante, UDAF 44

LIEVRE, Viviane, Directrice Générale, PACT du Pas de Calais

LINDGAARD, Jade, Journaliste, Mediapart

LOMBRAIL, Pierre, Professeur en santé publique, École des hautes études en santé publique,

MACQUART, Colette, Chargée de mission, CCMSA

MAROVICI, Lise, Responsable de projet, ANSA

MAZET, Victoire, Secrétaire, FAP

MEJEAN VAUCHER, Anne-Claire, chargée des études, FAP

MELAMED, Sandy, Consultante, Sia

MELLET, Alain, chargé de mission, Fédération des Pact

MENARD, Colette, chargée d'expertises, INPES

MIALOT, Stéphane, Directeur général, Médiateur national de l'énergie

MINOUSTCHIN, Maud, chargée de projets RSE, GDF SUEZ

MIRJOL, Laetitia, Chef de projet Habiter Mieux, Anah

MOISAN, Marie, Chargée de mission, CLER

MOREAU, Christine, Conseillère ESF, Conseil Général 34

MOZER, Frédérique, FAP

NGUYEN, Dominique, Responsable Habitat spécifique, Caisse des Dépôts

NICOL, Christian, Président, Fédération Habitat et Développement

NOHET, Henri, Association ANTYLLIS

NOVOTNY, Pavlina, Chargée de communication, FAP

OGER, Virginie, Conseil Général de la Somme

OLIVEIRA Joana, Responsable d'agence de la solidarité, Conseil Général de l'Hérault

OLIVER, Francisca, Secrétaire, FAP

ORMANDY, David, Professor, University of Warwick

ORPHELIN, Matthieu, Porte-parole, FNH

OUIDIR, Iunes, RELAIS HABITATS

PAOLI, Pascal, Directeur Agence Aquitaine, FAP

PÂRIS, Emilie, recherche active d'emploi,

PAULUS, Catherine, accompagnatrice et référent travaux, SNL 75

PELLETIER, Philippe, Président, Plan Bâtiment Durable

PERCHEPIED, Juliette, collaboratrice, Assemblée Nationale

PETIT, Catherine, Chef de projets, Compagnons Bâisseurs Provence

PICARD, Delphine, journaliste, FAP

PILLEBOUT Pierre, Direction Générale de la Santé

POTIRON, Virginie, juriste, INC

POUGEOISE, Olympe, Chargée de mission, Réunica

POULTRENIEZ, Enzo, Chargé de mission de Laure Lechatellier, vice-présidente, Conseil Régional d'Ile-de-France

POVEDA, Charlène,

POZO CASTILLO, Michael, Chargé de mission, Secours Populaire français

PRATT, Nancy,

PRIEUR, Jean-Marc, chargé de mission, Fédération des PACT

QUEROUIL, Olivier, Association habitants,

RAFENBERG, Christophe, Chargé de mission, MEDDE

REGEF, André, bénévole, Fondation Abbé Pierre

REVUZ, Claire, Adjointe du gérant, SARL Nil Bâtimeco

RIBEIRO, Damien, Coordinateur de production, Dolist

RICHARD, Axel, Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm

RIVOALAN, Soisic, Chargée de mission, Croix-Rouge française

ROBERT, Christophe, Délégué Général Adjoint, FAP

ROBILLARD, Catherine-Emeline, Chargée de développement, Voisin Malin

ROSSIGNOL, Eric, Coordinateur Actions, SoliNergy

ROTHHAHN, Marie, Chargée de mission Accès aux droits, FAP

ROUZEROL, Chloé,

SAHRIDJ, NAIMA, Secrétaire, FAP

SANTONASTASO, Mighelina, Chargée de la communication et des relations médias, FAP

SAUMON, Elisabeth, Chef de mission logement, Conseil Général du Cantal

SAUZEAU, Christine, Journaliste Indépendante

SERAC, Roselyne, Chargée de mission, Fondation Macif

SEVEDIC, Chantal, Expert Habitat, Caisse des Dépôts

SICARD, Jean-Pierre, Directeur Général Délégué, CDC Climat

SICOT, Jessica, Coordinatrice MIPES, Conseil Régional IDF

SION, Tiphaine, Chargée de mission Habitat privé, DHUP

SIX, Bruno, Directeur adjoint Missions sociales, FAP

SMADJA, Dorothée, Monteuse d'opération, Habitats solidaires

SMADJA, Marie, CESER IF

SOIDET, Aurore, chargée des partenariats et mécénat, FAP

SOL, Elodie,

SQUINAZI, Fabien

STELLA, Véronique, chargée de mission Habitat Logement, FAP

STEPHAN, Gwénola, chargée de mission développement durable, AMF

SYLVESTRE, Maryse, Expert Politiques sociales, Union sociale pour l'Habitat

TARGA, Sylvie, Service Mécénat, Fédération Française des Banques Alimentaires

TASSIUS, Marie-Line, Présidente, Optimisme23

TOGNOLA, Julien,

TORCK, Anne-Lise, Chef de la MIPES, CRIDF

TOURILLE, Aline, Educatrice spécialisée, PACT du Douaisis

TOUZEAU, Chrystelle, Cheffe de projet A21, Conseil Général de l'Essonne

TRIDON, Mélanie, FAP

TROCHE, Jean-Pierre, directeur, Ville et Habitat

TRUQUIN, Stéphanie, Economiste, Institut National de la Consommation

TUBIANA, Laurence, Présidente, IDDRI

VALLETTE, Christine, Chef de projets, Compagnons Bâisseurs Provence

VIERI, Virginie, Animatrice réseau régional Energie et précarité en PACA, ECOPOLENERGIE

VOITURIER, Jérôme

WALKER, Ryan, PhD Student "Spatial Analysis of Fuel Poverty in Northern Ireland", University of Ulster

WALTER, Madeleine, interprète,

YALAMAS, Pierrick, Chargé de mission énergie-climat, RAEE

ZAÏD, Nadia, Chargée de mission, Relais Habitat

ZITOUNI, Kaouthar, Chargée de projets, SoliNergy



**Actes du Colloque,
12 décembre 2013
Conseil Économique Social et Environnemental
Paris**

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Direction des Missions Sociales
3/5 Rue de Romainville
75019 PARIS
Bertrand LAPOSTOLET
blapostolet@fondation-abbe-pierre.fr
Tél. **01 55 56 37 00**



